

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Sixième Conférence des directeurs des pêches
(9–13 février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 2

Original : anglais

Programme pêche côtière **Rapport annuel 2008 et plan de travail pour 2009**

Division ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/mrd



6TH SPC HEADS OF FISHERIES MEETING, 9–13 FEBRUARY 2009, NOUMEA, NEW CALEDONIA
6^e CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES DE LA CPS, 9–13 FÉVRIER 2009, NOUMÉA, NOUVELLE-CALÉDONIE

Programme pêche côtière

**Secrétariat général de la Communauté
du Pacifique**

**Rapport d'activité au regard du plan de travail
de 2008 établi dans le cadre du Plan stratégique du
Programme pêche côtière pour 2006-2008**

Rapport d'activité de la troisième année (2008)

Décembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Introduction

Partie II : Résultats escomptés pour la période 2006-2008

Premier volet – Pêche récifale

Deuxième volet – Aquaculture

Troisième volet – Pêche pélagique côtière

Partie III : Tableau récapitulatif des activités menées au titre du plan de travail de 2008 et rapport annuel d'avancement

Premier volet – Pêche récifale

Deuxième volet – Aquaculture

Troisième volet – Pêche pélagique côtière

Partie IV : Budget pour 2008

Annexe A : Liste des agents du Programme pêche côtière en décembre 2008

Rapport d'activité au regard du plan de travail de 2008 établi dans le cadre du Plan stratégique du Programme pêche côtière pour 2006-2008

Partie I : Introduction

(a) Plan de travail

1. Le présent document constitue le troisième rapport établi dans le cadre du Plan stratégique du Programme pêche côtière pour la période 2006-2009 et du cycle triennal en cours de financement des divisions pour les activités conduites au titre de ce Plan. Il y est notamment fait mention de toutes les activités financées par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), par les fonds statutaires et par les pays membres bailleurs de fonds (Australie, France et Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID)). Le présent plan de travail indique également les activités menées dans le cadre de projets particuliers répondant à des objectifs précis du Programme pêche côtière, que financent des membres de la CPS ou d'autres bailleurs de fonds.

2. Le Programme pêche côtière a progressivement abandonné son approche sectorielle en faveur d'une démarche axée sur des domaines d'intervention, le nouveau Plan stratégique reposant sur l'approche écosystémique de la gestion de la pêche. Cette nouvelle démarche transparaît dans le plan de travail ainsi que dans les activités entreprises dans les pays membres.

3. Le Plan stratégique du Programme pêche côtière est un document évolutif qui pourrait faire l'objet de modifications au cours de la période triennale, une fois approuvées par les participants aux réunions sectorielles et des organes directeurs, et en concertation avec les bailleurs de fonds et les parties prenantes. Les objectifs évoluent en fonction des prévisions et des contraintes. Ce plan de travail est essentiellement « tactique » ; il vise avant tout à rendre compte à toutes les parties prenantes directes au fur et à mesure de leur déroulement, de manière claire et transparente, de toutes les activités du Programme pêche côtière.

(b) Programme pêche côtière

4. Le Programme pêche côtière de la CPS est doté d'une équipe de 26 agents (annexe A) répartis en cinq sections : aquaculture, développement et formation (pêche côtière), gestion de la pêche côtière, Observatoire des pêches récifales et information halieutique. Ces sections œuvrent de concert à la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'activités qui répond aux trois grands objectifs de son Plan stratégique. Il convient de préciser que trois chargés de recherche halieutique (pêche côtière) ont quitté le projet PROCFish/C (composante côtière du Projet régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique), financé par l'Union européenne (UE), au cours de l'année 2008, le projet se terminant cette année. Il se peut que, dans le cas où aucun financement nouveau ne soit obtenu, l'Observatoire des pêches récifales soit amputé de cinq postes supplémentaires de recherche dans le courant 2009, une fois le projet précité arrivé à son terme.

5. Pour de plus amples informations, il suffit de consulter le Plan stratégique (www.spc.int/mrd/plans), le portail Web (www.spc.int/coastfish) du Programme pêche côtière, ainsi que la documentation fournie lors des réunions régulières des directeurs des pêches et de l'organe directeur de la CPS. Voici un bref extrait du Plan stratégique :

« Dans le domaine d'intervention du Programme pêche côtière, la priorité absolue pour la région consiste à gérer non pas uniquement les ressources côtières, mais l'ensemble de l'écosystème côtier dont dépendent les pêcheries côtières et l'aquaculture. Les gestionnaires devront appliquer cette nouvelle approche écosystémique à la gestion des pêches côtières, qui sont fortement tributaires de l'intégrité des écosystèmes côtiers, d'autant que les pêcheurs sont encore les principaux utilisateurs de ces ressources, touchés par les développements terrestres et autres. Outre les revenus tirés de la pêche, la pêche vivrière demeure une source essentielle de protéines et de sécurité alimentaire dans de nombreux pays insulaires, tandis que la pêche sportive et les « consommateurs » autres que les pêcheurs – le tourisme par exemple - revêtent une importance croissante. » (Plan stratégique du Programme pêche côtière)

(c) Collaboration avec d'autres organisations régionales

6. Les objectifs du Programme pêche côtière relèvent d'un domaine qui est non seulement défini par les priorités et les besoins des États et Territoires membres, mais également délimité par le champ d'action d'autres organisations régionales et d'autres départements de la CPS spécialisés dans les questions marines. À l'échelon intergouvernemental régional :

- le Programme pêche hauturière de la CPS est chargé d'atteindre les objectifs relatifs aux ressources en poissons grands migrateurs et à l'étude scientifique des écosystèmes pélagiques associés (voir le Plan stratégique du Programme pêche hauturière) ;
- l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA) s'emploie à atteindre les objectifs régionaux liés à la gestion de la pêche des espèces de poissons grands migrateurs (principalement les thonidés), et à appuyer les États membres dans les négociations conduites à l'échelon international sur la pêche ainsi que dans l'élaboration de politiques nationales de la pêche hauturière. L'Agence, récemment restructurée, s'attelle désormais en priorité au développement de la pêche thonière en Océanie ;
- le Secrétariat général du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) s'occupe de la protection de l'environnement et des espèces marines menacées d'extinction ;
- l'Université du Pacifique Sud (USP) se consacre à l'enseignement supérieur des sciences de la mer, à la recherche océanographique universitaire et, dans les disciplines où elle dispose d'experts, à la conduite de missions de conseil, à titre onéreux, pour le compte d'autres organisations, afin de les aider à atteindre leurs objectifs ;
- la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) permet aux représentants des États pratiquant la pêche de rencontrer ceux des États côtiers, et de convenir des mesures de gestion applicables à la pêche thonière dans toute la zone du Pacifique occidental et central, y compris les eaux internationales ;
- le Programme affaires maritimes de la CPS vise des objectifs plus particulièrement liés aux gens de mer (y compris ceux qui sont employés à bord de bateaux de pêche industrielle) et à la navigation maritime ; et
- la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) vise des objectifs liés à l'océanographie, à la gestion des minéraux marins et à la protection des côtes, et s'intéresse, d'une manière générale, à l'environnement océanique et côtier, à l'exclusion des ressources biologiques.

7. La plupart de ces organisations sont membres du groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur le milieu marin, aux côtés d'organisations non gouvernementales (ONG) siégeant en qualité d'observateurs, le cas échéant. Ce groupe de travail, actuellement réuni à l'initiative de la Division ressources marines de la CPS, constitue un mécanisme informel qui permet, au besoin, d'instaurer un dialogue constructif et des échanges d'informations entre organisations régionales traitant de sujets liés à la mer, de délimiter le champ d'intervention de chaque organisation et de nouer des liens de collaboration. Le Programme pêche côtière, par le truchement de la CPS, a signé des protocoles d'accord précis avec des organisations avec lesquelles il entretient des liens d'étroite collaboration, notamment la FFA, le PROE et l'USP. Il entretient également des relations officielles avec des organismes nationaux et internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental. Ce nouveau plan stratégique tient compte de ces différentes relations entre les organisations et de leur évolution.

Partie II : Résultats escomptés pour la période 2006-2008

8. La partie II reprend essentiellement le contenu du Plan stratégique du Programme pêche côtière dans le but de fournir des informations à la fois contextuelles et explicatives sur les parties III et IV qui constituent le fond du rapport. Tandis que la partie II décrit les objectifs à long terme, les résultats escomptés et les activités génériques du Programme sur l'ensemble de la période 2006-2008, la partie III fournit davantage de détails sur les activités prévues et mises en œuvre au cours de l'année 2008.

Premier volet - Pêche récifale

Observations générales

9. Dans la région, la pêche récifale (y compris lagonaire) cible un large éventail d'espèces d'invertébrés et de poissons. Elle revêt une importance considérable à de nombreux points de vue, culturel, social, nutritionnel ou économique. Cette activité a toujours eu pour vocation première de répondre à des besoins de subsistance (consommation immédiate ou troc). Sa contribution au bien-être des communautés côtières de la région est énorme, du point de vue de la santé, de la sécurité alimentaire et de la stabilité sociale, car elle constitue la principale source de protéines de nombre de ces populations. La pêche récifale assure, dans la région, la subsistance d'un nombre beaucoup plus élevé de personnes, par tonne produite, que la pêche industrielle, par les thoniers par exemple.

10. Ces ressources halieutiques sont vulnérables à de nombreuses répercussions de phénomènes naturels et humains. L'essor démographique des îles a exercé ces dernières années une pression considérable sur l'environnement marin. L'adoption d'équipements et de matériel modernes - filets maillants, engins de plongée autonome, agents blanchissants et stockage réfrigéré - a rendu la pêche à la fois plus efficace et plus destructrice. Sous l'effet de l'urbanisation et du développement des infrastructures, de nombreux habitats marins et nourriceries ont été endommagés, voire détruits. Cette évolution, conjuguée à des phénomènes naturels tels que cyclones et blanchissement des coraux, affecte la capacité naturelle de l'environnement marin de répondre durablement aux besoins des populations. Il existe par ailleurs une tendance de plus en plus marquée à la commercialisation des ressources littorales par les petites et moyennes entreprises afin d'approvisionner les marchés locaux et urbains ainsi que le marché à l'exportation. Tel est le cas du commerce de poissons de récif vivants (destinés à la restauration et à l'aquariophilie), de la bêche-de-mer, du bénitier et du troca, et cela se répercute sur la sécurité alimentaire fondée sur la pêche vivrière.

11. Jusqu'à une date récente, les activités de pêche associées aux récifs coralliens n'ont pas reçu toute l'attention requise des responsables de la gestion, contrairement à d'autres types de pêche pratiqués dans la région, comme la pêche thonière. En général, ces ressources halieutiques et systèmes récifaux ne bénéficient d'aucun plan de gestion, de financement ou de surveillance à l'échelon national et sont dès lors mal connus.

12. La communauté internationale a de plus en plus le sentiment que les méthodes conventionnelles de gestion halieutique ne permettent pas de prévoir le changement ou d'y faire face, et qu'elles ont même « échoué ». En Océanie, la gestion de la pêche côtière relève encore, dans une large mesure, du « colmatage » au fur et à mesure que surgissent les brèches. Heureusement, la plupart des activités de pêche vivrière, dans de nombreuses îles, sont principalement sous la supervision de régimes coutumiers ou communautaires comme c'est le cas depuis des millénaires. Au lieu de persister à élaborer des plans de gestion pour chaque activité – qui permettent de gérer l'activité des pêcheurs, mais ne peuvent prédire, et encore moins maîtriser, les effets d'autres phénomènes sur les écosystèmes côtiers –, la CPS envisage d'aider les pays océaniques à aller au-delà de la gestion classique de la pêche, et à commencer à mettre en œuvre l'approche écosystémique, plus globale, en élaborant des plans de gestion des écosystèmes côtiers.

13. L'état actuel des connaissances ne permet pas d'élaborer un modèle prédictif fiable d'un écosystème côtier intégral. L'adoption de toute approche écosystémique exige l'utilisation de « tous les moyens du bord ». Le problème du manque de données scientifiques est aujourd'hui résolu, dans une certaine mesure - dans le domaine socioéconomique et celui des espèces de poissons et d'invertébrés -, grâce à un projet en cours du Programme pêche côtière. La nouvelle approche consistera à utiliser les connaissances et les systèmes existants, et à établir un cadre relationnel permettant de les intégrer à un système plus vaste. Ce concept n'est pas bien éloigné de celui de gestion intégrée des zones côtières qui a été testé, sans grand succès, dans certains États et Territoires insulaires océaniques. Il s'agit cette fois de répondre à un impératif économique précis, et la méthode préconisée devrait bénéficier de l'appui de la communauté internationale.

Plan de travail global par résultat escompté

Objectif 1 du Programme pêche côtière – Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre au point des systèmes de gestion de l'écosystème côtier fondés sur des données scientifiques et réalisables du point de vue social, et notamment à définir le volet de la politique nationale de la mer lié à l'exploitation des ressources côtières vivantes.

Résultat escompté 1.1 – Évaluations du statut des catégories d'utilisateurs nationaux des ressources marines côtières vivantes, des impacts sur les ressources, des systèmes de gestion des impacts existants en place et de l'état des ressources proprement dites.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période de trois ans sont les suivantes :

- Effectuer et améliorer progressivement les enquêtes sur les ressources récifales et leur évaluation quantitative à l'échelon local, national et régional en accordant une attention particulière aux données socioéconomiques ;
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à tenir compte, au moment de procéder aux évaluations de référence des ressources côtières, des informations émanant des parties prenantes ainsi que des données environnementales et écosystémiques ; et
- Prêter assistance aux États et Territoires ainsi qu'aux différentes sections de la Division ressources marines de la CPS en vue de diffuser des informations sur la pêche, d'élaborer plusieurs publications dans ce domaine, de rédiger des documents d'information sur le milieu marin et de mettre en place un système d'archivage des données et des publications sur la pêche.

Indicateur de résultat : *réalisation, pendant la durée du plan, de 21 évaluations de référence des méthodes de gestion nationale de l'écosystème halieutique côtier, sur la base des meilleures connaissances disponibles (notons que les besoins devraient plutôt émaner des États que des Territoires, certains de ces derniers ayant déjà réalisé des évaluations en ce sens).*

Résultat escompté 1.2 – Assistance fournie aux membres pour concevoir ou adapter des procédures de concertation intersectorielle en vue de dégager une vision nationale ou insulaire réaliste, d'un point de vue scientifique et social, de l'état souhaité des ressources et de la répartition de l'exploitation des zones marines côtières.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques en leur proposant des lignes directrices à caractère politique, socio-économique, scientifique et analytique afin de résoudre les problèmes liés aux pêches récifales ; et
- Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, par le biais d'un renforcement des structures institutionnelles et de la participation des parties prenantes, à cerner les politiques et les missions nationales réalistes en vue de l'élaboration d'une politique de la mer.

Indicateur de résultat : *14 réunions de concertation sociale sur la politique nationale de la mer organisées pendant la durée du plan (notons que plusieurs organisations du CORP devraient se concerter pour mettre au point les modalités d'application de la politique de la mer).*

Résultat escompté 1.3 – Assistance pratique dispensée aux membres, le cas échéant, pour concevoir et mettre en œuvre des cadres d'application évolutifs de l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Développer, par le biais d'activités de formation et d'autres actions, les capacités des Océaniens dans des domaines variés tels que la science halieutique, le développement et la gestion de la pêche ;
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des politiques, des stratégies ou des plans d'action dans le domaine halieutique, y compris une législation sur la pêche côtière, tout en incitant l'ensemble des parties prenantes à s'exprimer et à participer activement ; et
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des plans de gestion de la pêche récifale ou d'espèces récifales particulières, et/ou des plans de gestion communautaire de la pêche.

Indicateur de résultat : *tous les pays insulaires membres de la Communauté du Pacifique appliquent une politique, une législation ou un plan d'action axé sur l'approche écosystémique de la pêche d'ici à 2010.*

Principales activités en 2008

14. La Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière, connue sous le nom de Politique d'Apia, a été élaborée par 18 États et Territoires insulaires océaniques au cours de la session extraordinaire de la Conférence des directeurs des pêches, qui s'est tenue à Apia, en février 2008. La mise en œuvre des mesures stratégiques inscrites dans cette politique régionale est aiguillée par six principes de base, jugés essentiels par les États et Territoires insulaires océaniques pour la gestion efficace des pêches côtières et du milieu qui leur est associé. La politique a été entérinée par les ministres des pêches des pays membres du Forum, réunis à Koror (Palau), en mai 2008. Pour que la politique soit appliquée avec succès, les contributions des bailleurs sont nécessaires. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) s'appuie désormais sur la Politique d'Apia pour orienter son programme régional d'assistance dans le domaine des pêches au profit de la région du Pacifique.

15. La FFA et la CPS travaillent à présent de concert à l'élaboration de législations nationales sur les pêches pour le compte des pays océaniques. Les deux organisations ont démarré cette collaboration avec le nouveau projet de loi samoan sur les pêches ; la CPS se charge des volets pêche côtière et aquaculture du texte, tandis que la FFA se centre sur la pêche hauturière. Tous les volets du projet de loi seront bientôt mis en commun par la section des affaires juridiques de la FFA. Les deux organisations poursuivront leur collaboration et ont déjà prévu de plancher sur la législation halieutique de Kiribati, des Îles Marshall et d'autres pays.

16. La FAO et la CPS doivent unir leurs efforts pour faire appliquer l'approche écosystémique de la gestion des pêches, telle que définie lors de l'atelier organisé conjointement à ce sujet, à Nadi, en novembre 2008. Compte tenu des différences entre les méthodes employées par la FAO et la CPS pour faire appliquer les principes de l'approche écosystémique des pêches, les deux organisations se sont vues contraintes de fondre leurs méthodes en une approche commune. Cette approche intégrée sera mise à l'essai lors du prochain atelier sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches prévu début 2009 pour les pays micronésiens.

17. La création de la base de données régionale sur la filière des poissons de récif vivants, attendue de longue date, a enfin pu commencer au début de l'année 2008, après l'approbation de l'enveloppe financière accordée par l'AusAID fin 2007. Deux pays, Vanuatu et les Îles Fidji, ont été choisis pour la réalisation d'études de cas, constituant la phase pilote du projet. Ce projet revêt une grande importance, puisqu'il appuiera de façon générale l'entreposage et l'analyse des données nécessaires au suivi des ressources halieutiques visées et à la prise de décisions éclairées en matière de gestion. La première mouture de la base de données devrait être prête et mise à l'essai au second semestre 2009.

18. Tous les rapports de site détaillant le travail de terrain mené dans le cadre du Programme régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique (PROCFish, composante côtière, et CoFish) ont été établis et mis en ligne sur le site Web du projet au cours du premier semestre de l'année. Trois rapports nationaux PROCFish/C ont été publiés et six autres ont été élaborés, révisés et envoyés aux pays concernés pour qu'ils autorisent leur publication. Cinq autres rapports en cours d'élaboration sont prêts pour l'étape de révision et d'ajout des informations contextuelles. Une analyse à variables multiples de l'ensemble de données régional établi dans le cadre de PROCFish/C et CoFish a débuté en août 2008. L'équipe de PROCFish/C a fait appel aux services d'un statisticien de l'Université d'Auckland pour l'aider dans ce travail d'analyse en cours. L'équipe cherche ainsi à mettre au point des indicateurs régionaux de l'état des pêcheries récifales. Quelques résultats intéressants commencent déjà à se dégager.

19. Le renforcement des capacités est l'un des principaux volets du plan de travail consacré à PROCFish/C. Au cours de l'année 2008, deux séries d'ateliers ont été organisées. La première série, composée de quatre ateliers de dix jours, traitait des méthodes d'enquête sur les poissons. Deux représentants de chacun des 17 États et Territoires insulaires océaniques visés par le projet ont pris part à cette formation. La deuxième série d'ateliers, consacrée aux méthodes statistiques élémentaires, a été divisée en deux sessions d'une semaine qui ont réuni 17 participants, un par État ou Territoire.

20. Un colloque sur la ciguatera et les biotoxines associées, organisé conjointement par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, s'est tenu du 27 au 31 octobre 2008, à Nouméa. Ce colloque a rassemblé des scientifiques des quatre coins de la planète, venus exposer et débattre les récentes découvertes scientifiques au sujet de la ciguatera et les questions que soulève cette intoxication, aux côtés de représentants des services des pêches et du corps médical des États et Territoires insulaires océaniques. Le dernier colloque du genre datait d'il y a plus de dix ans, de sorte qu'une vaste quantité d'informations nouvelles ont pu être présentées et débattues. Les représentants des États et Territoires de la région s'accordent tous à dire que la ciguatera constitue une menace grandissante pour la sécurité alimentaire et que la CPS devrait prendre les devants pour bâtir une action régionale plus engagée et mieux coordonnée pour lutter contre ce problème, et c'est là l'une des principales conclusions du colloque.

21. Un atelier sous-régional sur le commerce des espèces marines d'aquarium, organisé conjointement avec le PROE, s'est tenu au siège de la CPS en décembre 2008. Des représentants des pouvoirs publics océaniques et des acteurs de ce secteur d'activités ont été conviés à cet atelier, constituant ainsi un forum idéal pour faire le point sur la situation de la filière aquariophile marine dans le Pacifique, sur les difficultés que rencontrent actuellement les exploitants et sur l'enjeu que représente, pour les pouvoirs publics, la gestion durable de ce secteur. Les principaux obstacles évoqués tournaient autour des transports et des exigences à respecter pour participer au commerce international, telles que les normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Les informations recueillies pendant l'atelier sont d'une grande utilité et permettront de mieux rationaliser l'affectation des ressources et l'offre d'une assistance technique adaptée aux États et Territoires membres afin d'apporter une réponse concrète à leurs questions et inquiétudes.

22. Les holothuries occupent une fonction importante dans les écosystèmes marins et, une fois transformées en bêche-de-mer, elles offrent une source considérable de revenus à de nombreuses communautés du Pacifique tropical, résidant sur le littoral. Toutefois, la filière de la bêche-de-mer, destinée presque exclusivement à alimenter les marchés d'exportation en Asie, a soumis les stocks naturels à une pression de pêche extrême. La conservation et la gestion des stocks figurent désormais au premier rang des priorités de plusieurs États et Territoires de la région. En vue de faciliter l'identification correcte des principales espèces d'holothuries exploitées dans le Pacifique tropical (élément essentiel de la gestion de la filière), la CPS et le WorldFish Center ont produit une affiche (**Les holothuries d'intérêt commercial dans l'océan Pacifique tropical**) qui présente 28 espèces ainsi que des informations sur leur habitat, leur distribution et leurs principaux signes distinctifs. Plusieurs milliers d'exemplaires en anglais et en français ont été envoyés, fin novembre, aux services des pêches de la région.

23. La bibliothèque numérique sur les pêches, actualisée en 2008, contient quelque 6 700 documents numérisés portant sur les pêches et l'aquaculture, élaborés par, pour ou avec la collaboration de la CPS, et disponibles en anglais et en français. Elle regroupe des bulletins d'information, des documents de travail, des rapports techniques, des rapports de mission, des affiches, des ouvrages techniques, des manuels et des bibliographies. La Bibliothèque de la CPS, la Section information halieutique et l'Observatoire des pêches récifales continuent de numériser ces documents. La bibliothèque numérique est aussi disponible sur DVD, dont la fonction d'interrogation permet de faire des recherches par titre, auteur, année, pays et segment de texte complet. Ces documents sont disponibles au format PDF et le DVD est enrichi chaque année de nouvelles références.

Deuxième volet – Aquaculture

Observations générales

24. Pour le novice, une définition simple permettra peut-être de délimiter le champ de cette filière. L'aquaculture désigne tout type d'élevage pratiqué en eau douce ou en eau marine (dans ce second cas, l'activité répond plus précisément au vocable mariculture). Bien que l'aquaculture ait toujours été classée dans le domaine de la pêche, elle relève techniquement de l'agriculture. Elle revêt deux formes dans le Pacifique : commerciale et semi-vivrière.

25. L'aquaculture commerciale intensive est une pratique assez récente dans la région océanienne et sa mise en place est le résultat de plusieurs décennies de recherche et développement. Ces dernières années, on estime que la valeur moyenne annuelle des exportations se situe entre 130 et 180 millions de dollars É.-U. Deux produits représentent, à eux seuls, près de 90 pour cent de cette valeur totale : la perle noire de culture et la crevette de mer. Parmi les autres produits de l'aquaculture océanienne, citons l'algue *Kappaphycus*, les coraux, les bénitiers et certains poissons.

26. L'aquaculture peut contribuer à la reconstitution des stocks surexploités (réensemencement). À l'heure actuelle, l'holothurie est menacée de pandémie. Le WorldFish Center a mené des recherches pointues en Nouvelle-Calédonie, en vue de mettre au point des méthodes de reproduction et de reconstitution des stocks par introduction de juvéniles dans le milieu naturel, et la Section aquaculture de la CPS collaborent avec le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) au transfert de ces techniques aux Îles Fidji. Quelques tentatives de réapprovisionnement de bassins de retenue et de barrages en espèces dulcicoles ont déjà eu lieu par le passé, mais peu d'informations existent quant aux résultats obtenus.

27. L'aquaculture vivrière ou artisanale de la région océanienne n'est pas aussi développée que celle des pays voisins d'Asie du Sud-est. Toutefois, les communautés rurales, en particulier celles qui, de l'intérieur des terres, n'ont pas un accès facile aux pêcheries côtières, s'intéressent de plus en plus à l'élevage de poissons d'eau douce et de crevettes.

28. L'aquaculture se heurte à des obstacles qui lui sont propres et relèvent tant du domaine du développement que du mandat du Programme pêche côtière. Contrairement à la pêche, les systèmes aquacoles reposent principalement sur l'élevage plutôt que sur la récolte de ressources en milieu naturel. Ils vont de l'élevage totalement automatisé en milieu clos à l'élevage extensif peu tributaire des techniques modernes. Par ailleurs, le champ d'intervention du Programme ne se limite pas à la zone côtière. Ainsi, certains projets aquacoles de la CPS sont mis en œuvre en eau douce sur les hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée - à 1 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Plan de travail et résultats escomptés

Objectif 2 du Programme pêche côtière – Établir un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics et les entreprises privées de la région océanienne à mettre en place, pour l'aquaculture, une politique de planification, de recherche et de développement qui soit durable sur les plans économique, social et écologique.

Résultat escompté 2.1 – Mise en place d'un réseau régional de correspondants en vue d'échanger des idées, des synthèses et des expériences sur les questions d'aquaculture, à l'échelon régional et international.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Multiplier et améliorer au besoin les mécanismes d'échange d'information tels que le portail aquaculture du site Web de la CPS, les bulletins d'information destinés aux spécialistes et les bases de données sur les experts, les statistiques et les stagiaires ;
- Renforcer les liens avec les régions concernées, en particulier l'Asie et l'Australasie, et encourager la collaboration régionale dès lors qu'elle peut être mutuellement avantageuse ; et
- Confirmer la CPS dans son rôle de coordonnateur des questions d'aquaculture auprès des organisations membres du CORP et des autres institutions, et plaider au nom et en faveur de la région dans les instances internationales chargées de la gestion et de l'élaboration de politiques aquacoles, en particulier au sein de la FAO.

Indicateur de résultat : *intensité des contacts.*

Résultat escompté 2.2 – Entreprises aquacoles mises en place par le secteur public et/ou privé et caractérisées par leur viabilité écologique et économique.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Axer le développement sur les grands produits aquacoles qualifiés de " prioritaires " à l'issue de consultations régionales¹, et continuer de soutenir le programme visant à déterminer les besoins prioritaires à court et à long terme et à y répondre comme il se doit ;
- Contribuer au renforcement de l'assistance fournie aux entreprises aquacoles de la région dans le domaine de la planification financière, économique et environnementale ;
- Aider les pays à définir le cadre stratégique nécessaire à la gestion durable de l'aquaculture (grâce, par exemple, à des plans sectoriels nationaux) et à mettre en place des dispositifs tactiques pour surmonter les obstacles inhérents au secteur (grâce, par exemple, à des mini-projets de recherche) ; et
- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, le cas échéant, en menant un éventail d'activités à l'échelon national et régional, en fonction des besoins, notamment dans les domaines de la formation, du conseil et du détachement de personnel.

Indicateur de résultat : *impact positif sur la valeur économique de l'aquaculture.*

¹ Ce travail repose sur le Plan d'action de la CPS en matière d'aquaculture (2002), adopté à la première Conférence sur l'aquaculture de la CPS.

Résultat escompté 2.3 – Mise en place d'un service régional d'assistance pour évaluer, gérer et atténuer les impacts potentiels de l'aquaculture, y compris l'introduction d'espèces exotiques et le contrôle zoosanitaire.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Élaborer des protocoles types de contrôle zoosanitaire et des évaluations des risques à l'importation, et renforcer les liens entre les institutions chargées de la pêche, des contrôles zoosanitaires et de l'environnement ;
- Œuvrer à la réalisation du projet proposé en 2005 sur la biosécurité régionale, financé à hauteur de 600 000 dollars É.-U., et mettre en place une cellule opérationnelle à vocation régionale qui rassemblera, dans un premier temps, plusieurs pays représentant des segments précis de la région pour lesquels des modèles pourront être développés ; et
- Continuer de promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans le secteur aquacole et renforcer les capacités des services vétérinaires et sanitaires, des plans de riposte et de lutte contre les maladies et des bases de données.

Indicateur de résultat : *capacité régionale en matière de biosécurité des organismes aquatiques et de mise en œuvre du projet, renforcée au cours de la période de référence.*

Principales activités en 2008

29. Le Plan d'action en faveur de l'aquaculture, élaboré en 2007 par la CPS et approuvé officiellement, en avril 2008, par les ministres et hauts responsables participant au Comité des pêches du Forum, à Palau, constitue un cadre stratégique actualisé à moyen terme pour le développement de l'aquaculture dans la région. Inspiré du précédent plan d'action adopté en 2004, le Plan 2007 accorde plus de place au développement et aux partenariats, ce qui traduit la croissance rapide et diversifiée de ce secteur d'activité dans la région. Le Plan met l'accent sur douze produits aquacoles dont le développement sera prioritaire à l'échelle de la région.

30. La Section a endossé un rôle de chef de file dans le domaine de la biosécurité des espèces aquatiques et déployé des efforts considérables pour arrêter une position régionale et s'assurer d'un soutien au plus haut niveau. La Section s'est efforcée de collaborer avec une multitude de partenaires en vue de comprendre les risques que représentent les espèces envahissantes et les pathologies, les questions liées à la salubrité des aliments et les exigences à satisfaire pour répondre aux normes du commerce international. Pour que ce sujet soit accessible en termes simples aux non initiés, la Section a élaboré une note d'orientation sur la biosécurité des espèces aquatiques.

31. D'un point de vue plus tactique, la Section a présenté à la Commission européenne une demande de dérogation aux nouveaux règlements européens, stipulant que seuls les pays membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sont autorisés à importer des spécimens aquatiques vivants et que chaque colis doit être accompagné d'un certificat sanitaire prouvant l'absence de maladies. Ces critères stricts pourraient avoir pour effet immédiat d'étouffer le développement de la filière des espèces marines d'aquarium, issues de la pêche et de l'aquaculture. À l'échelon national, ces critères ont mis en lumière le manque cruel de moyens dans le domaine de la santé des animaux aquatiques et, plus généralement, de la biosécurité. Il semble que la Commission européenne se montre favorable, à titre provisoire, à l'utilisation du système d'information zoosanitaire dans le Pacifique (PAHIS), mis au point collectivement par l'OIE et le groupe santé animale de la Division ressources terrestres de la CPS.

32. L'importante prise de conscience du futur rôle de l'aquaculture s'est généralisée. Un projet consistant à évaluer dans quelle mesure les systèmes d'information géographique (SIG) peuvent délimiter les zones dulçaquicoles se prêtant à l'aquaculture pourrait être élargi pour assurer la planification stratégique de l'aquaculture et de la pêche côtière. Ce projet a souligné la nécessité de mettre en place des collaborations, avec le service SIG foresterie de la SOPAC par exemple, et il apparaît de plus en plus clairement que l'aquaculture peut créer une passerelle entre les secteurs agricole et halieutique. Dans une perspective à plus long terme, la Section constate la vulnérabilité du secteur aquacole face aux changements climatiques et se charge de la coordination du volet aquaculture du projet d'évaluation des effets des changements climatiques sur la pêche en Océanie, mené actuellement par la CPS et l'AusAID. L'une des conclusions préliminaires de ce projet donne à penser que l'aquaculture pourrait servir d'outil d'adaptation aux changements climatiques.

33. En 2008, la Section a fait campagne contre l'idée reçue que l'aquaculture ne peut apporter qu'une contribution limitée aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire dans le Pacifique. Ainsi, l'image négative dont souffre l'élevage du tilapia est progressivement effacée par les chefs d'entreprise de la région. La Section appuie le concept d'aquaculture d'espèces pêchées dans leur milieu naturel à travers des projets tels que l'élevage d'alevins de siganidés (picots) prélevés dans leur milieu naturel. Alors que la filière perlicole connaît des temps difficiles, la Section a imaginé que les petites fermes perlicoles pourraient se tourner vers un produit-créneau, la perle *mabé*. Par ailleurs, la Section continue de promouvoir la filière de l'aquariophilie marine, cette dernière pouvant améliorer la rentabilité des produits aquacoles et la pérennité du secteur. Elle a, d'ailleurs, été la principale instigatrice et organisatrice de l'atelier régional sur les espèces d'ornement, qui a réuni des acteurs des secteurs privé et public.

34. L'un des rôles les plus intéressants que la Section commence à tenir est celui de passerelle entre le monde universitaire et les sciences appliquées, d'une part, et entre les universités et les pouvoirs publics, d'autre part. En termes de perfectionnement des ressources humaines, cela signifie concrètement que les qualifications (et les possibilités d'emploi) des étudiants en fin de parcours sont connues des services des pêches et que, pour leur part, les scientifiques de la fonction publique peuvent faire valider leurs recherches par les instances universitaires. Ce rôle s'est imposé à la Section dans le cadre de deux programmes financés par l'ACIAR : un programme de mini-projets qui permet de débloquer des petites subventions à la recherche selon une procédure rapide et souple, et un programme de bourses qui est désormais proposé par l'ACIAR aux étudiants de troisième cycle et s'applique aussi à l'Université du Pacifique Sud. La CPS fait office de coordonnateur régional du programme de mini-projets et l'un de ses agents est membre du jury de sélection des candidats aspirant à une bourse et peut, par ailleurs, superviser le travail des étudiants diplômés. Actuellement, quatre thèses scientifiques sont associées à des mini-projets, deux autres thèses pourraient être rattachées à des mini-projets si elles bénéficient de bourses, et un doctorat (au Centre australien pour la recherche scientifique et industrielle, CSIRO) est préparé aussi en tandem avec un mini-projet. Tous les chercheurs sont originaires de la région du Pacifique, telle que définie par l'ACIAR, et plusieurs d'entre eux occupent d'importants postes de recherche au sein de la fonction publique.

35. La Section maintient un programme d'activité très varié qui lui permet de proposer des appuis techniques diversifiés. Les 125 déplacements organisés (et, dans une large mesure, financés) par l'intermédiaire du service administratif de la Section, pour des agents de la CPS et des participants à ses réunions, traduisent bien le dynamisme de la Section cette année. Alors qu'elle s'efforce de garder un équilibre entre les différentes parties de la région, la Section mène davantage d'activités dans les pays du Pacifique Sud que dans leurs homologues du Pacifique Nord. Ce constat s'explique, en partie, par le fait que la Section ne dispose pas de bureaux dans le Pacifique Nord, problème qui devrait pouvoir se régler grâce à l'implantation de l'antenne Pacifique Nord de la CPS à Pohnpei. Cet écart témoigne également de l'insuffisance des financements alloués par les bailleurs présents dans la région et des limites inhérentes aux projets financés par la France et l'Australie, qui privilégient les pays du Pacifique Sud se situant dans leur sphère immédiate d'intérêt.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière

Observations générales

36. À l'échelon national, la pêche pélagique côtière se pratique à petite et moyenne échelle. Des milliers de petits bateaux et de pirogues sont affectés à des activités de pêche à la traîne et à la ligne en pleine eau, près du récif ou autour de DCP, dans leurs eaux territoriales. Il est impossible de citer un chiffre exact, car beaucoup de pêcheurs exercent une activité vivrière et artisanale, non commerciale ou semi-commerciale, et nombre d'entre eux naviguent dans les eaux d'îles périphériques d'un même pays.

37. L'activité halieutique se caractérise par de grandes disparités d'un pays à l'autre, selon qu'il existe ou non un marché permettant d'écouler les produits. Par exemple, Tokelau ne dispose pas de marchés aux poissons et les prises sont distribuées à la communauté. En revanche, à Kiribati, plus de 200 petits bateaux opèrent à Tarawa Sud, et les prises sont écoulées sur le marché local. Nombre de pêcheurs aux petits métiers restent à proximité des DCP, lorsque ceux-ci existent, car ces dispositifs leur permettent de capturer davantage de poissons, de réduire leurs frais d'exploitation et d'accroître leur sécurité en mer.

38. Quelques pays pratiquent, avec succès, la pêche thonière à la palangre à petite échelle. Tel a été le cas du Samoa et des Samoa américaines de 1997 à 2001. Toutefois, les taux de prises ont chuté ces dernières années et entraîné une diminution du nombre de petits bateaux dans ces pays. Le nombre de bateaux affrétés pour la pêche d'espèces pélagiques connaît une augmentation progressive dans la région. Cinq États et Territoires océaniques n'utilisent pas, pour l'heure, de bateaux affrétés. Il s'agit de pays peu touristiques, ou éloignés et difficiles d'accès. Dans les pays qui possèdent des bateaux affrétés, ceux-ci opèrent en général à proximité des grands centres urbains ou des centres touristiques.

39. De nombreux pays de la région pratiquent la pêche thonière à moyenne échelle pour répondre à des objectifs de développement économique. La plupart des États et Territoires océaniques cherchent à promouvoir le secteur privé, tandis que quelques autres prônent le développement mixte des secteurs public et privé. En 2001, le nombre de bateaux nationaux est passé de 450 à 500, et se maintient à ce niveau jusqu'à présent.

40. Au fur et à mesure du développement de la pêche thonière à moyenne échelle, les sociétés ont implanté, à terre, des infrastructures pour transformer et conditionner les thons et espèces associées de qualité, en vue de les exporter au Japon, à Hawaii, aux États-Unis (continentaux), en Europe et, dans une moindre mesure, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Outre les centres de conditionnement, on compte parmi les unités de transformation industrielle deux conserveries de thon aux Samoa américaines, une en Papouasie-Nouvelle-Guinée, une aux Îles Salomon, une à Fidji, un centre de découpe de thon en longes aux Îles Marshall, une unité de découpe de thon fumé en longes (*arabushi*) aux Îles Salomon, et un centre de transformation de longes de bonites séchées et congelées (*tataki*) à Fidji.

41. L'approche écosystémique de la gestion de la pêche pélagique côtière pourrait s'avérer plus compliquée que celle de la pêche hauturière. En ce qui concerne cette dernière, les principales répercussions sur l'écosystème halieutique résultent de la pêche proprement dite, qui est relativement facile à contrôler par des systèmes de gestion plus classiques, ou de phénomènes climatiques à long terme qui sont impossibles à maîtriser ou doivent faire l'objet d'une action à l'échelon mondial. La principale condition de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la pêche hauturière (dès lors que la nouvelle Commission des pêches du Pacifique occidental et central a mis en place un mécanisme d'application) est une meilleure connaissance du mode de fonctionnement de l'écosystème pélagique et des relations entre les espèces. Telle est la mission du Programme pêche hauturière de la CPS. En ce qui concerne la pêche côtière, il s'agit, à l'heure actuelle, de mettre en place des systèmes institutionnels qui tiennent compte de tous les impacts anthropiques sur les écosystèmes côtiers, et d'inciter les différents organismes à se mettre d'accord sur la manière de protéger les écosystèmes côtiers, dont dépendent les ressources halieutiques, et de réglementer leur exploitation.

Plan de travail par résultat escompté

Objectif 3 du Programme pêche côtière – Aider les États et Territoires océaniques à développer et à gérer, à l'échelon national, la pêche côtière commerciale dans un contexte écosystémique durable.

Résultat escompté 3.1 – Le résultat d'une entreprise océanique de pêche commerciale, viable sur le plan économique, correspond à la capacité de production durable de la ressource naturelle attribuée.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Encourager la création ou le renforcement d'une association nationale de la pêche thonière dans les États et Territoires insulaires océaniques et promouvoir la collaboration de cette entité avec les services des pêches, d'autres administrations et les différentes parties prenantes du secteur, afin d'élaborer des plans de gestion et de développement durables en faveur de la pêche côtière nationale ;
- Évaluer les besoins de formation, contribuer à l'élaboration de stratégies de perfectionnement des ressources humaines et coordonner les différentes offres de formation dans les zones de pêche prioritaires qui ne sont pas couvertes, à l'heure actuelle, par des établissements de formation locaux ou régionaux, en mettant l'accent sur la formation professionnelle en vue de créer des entreprises ;
- Renforcer les réseaux de parties prenantes à l'échelon national et régional, afin de diffuser des informations, et tenir à jour une base de données sur les formateurs, la formation suivie par les agents des services des pêches et les personnes dûment formées dans le secteur privé ; et
- Définir des indicateurs de résultat qui tiennent compte des effets économiques, sociaux et environnementaux des opérations de pêche côtière.

Indicateur de résultat : *maintien à un niveau optimal des indicateurs de résultat halieutique qui tiennent compte de l'état des stocks et des écosystèmes, ainsi que de la rentabilité et de la contribution aux comptes de la nation (à mettre au point au début de la période de référence).*

Résultat escompté 3.2 – Documentation et conseils individualisés, formation et encadrement dans le domaine des pêches et des techniques de pêche appropriées.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Mener, à titre expérimental, des activités de pêche côtière à petite et moyenne échelle afin d'entreprendre de nouvelles activités de pêche durables, respectueuses de l'environnement et économiquement viables ;
- Fournir une assistance technique et une formation pratique afin de promouvoir, à l'échelon national, des activités de pêche côtière économiquement viables, en tenant compte de la sécurité en mer et des règles de navigation, et ce dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche, notamment en ce qui concerne les questions de prises accessoires et autres problèmes environnementaux ; et
- Élaborer et diffuser des documents d'information et des supports didactiques afin de promouvoir la sécurité en mer, de lancer de nouveaux projets de pêche, de faire connaître le résultat des essais et des expériences menés dans ce domaine, ainsi que les questions environnementales (prises accidentelles, pollution, etc.), auprès du secteur de la pêche, d'autres parties prenantes et des communautés côtières dans leur ensemble.

Indicateur de résultat : *augmentation significative du volume de données pratiques, utiles et disponibles, auxquelles peuvent accéder les entreprises de pêche et les services des pêches océaniques, sur les méthodes de pêche durables, les nouveaux projets ainsi que les résultats d'expériences et d'essais dans le domaine de la pêche.*

Résultat escompté 3.3 – Amélioration de la valeur unitaire de la production halieutique océanique.

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de la manipulation, du traitement et de la conservation des prises, et fournir l'assistance requise en la matière, afin de garantir la qualité supérieure des produits débarqués des pêcheries côtières nationales et la valeur maximale du produit et des revenus aux pêcheurs ;
- Contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits débarqués par des entreprises de pêche côtière, et fournir l'assistance requise en la matière, notamment en favorisant l'implantation dans le pays d'infrastructures à terre, répondant aux normes sanitaires internationales et aux critères d'exportation de produits de la mer de qualité supérieure ; et
- Utiliser des indicateurs de résultat qui restent à définir, évaluer la valeur des pêcheries côtières nationales afin de garantir l'augmentation des recettes que les États et Territoires insulaires océaniques tirent de ces activités.

Indicateur de résultat : *valeur de la ressource halieutique.*

Principales activités en 2008

42. Le déversement des restes de poissons transformés dans la décharge municipale de Lifou a soulevé des inquiétudes au sein de la population de l'île, située dans l'archipel des îles Loyauté, en Nouvelle-Calédonie. C'est pourquoi, en 2007, le service des pêches de la Province des Îles Loyauté a sollicité le concours de la CPS dans le but de convertir les déchets de poisson générés à Lifou en un sous-produit intéressant sur le plan commercial. L'ensilage de poisson est vite apparu comme la meilleure option, étant donné que Lifou compte plusieurs fermes d'agriculture biologique et importe actuellement de vastes quantités d'engrais, dont du poisson ensilé (4 400 litres vendus 11 dollars É.-U. le litre en 2007). Les principaux objectifs du projet consistaient, d'une part, à rechercher des fournisseurs et à faire venir les équipements et matériels nécessaires pour effectuer les essais de production de poisson ensilé, sachant que le produit recherché devait être suffisamment liquide pour pouvoir être pulvérisé mécaniquement sur les cultures vivrières, et, d'autre part, à conseiller la Poissonnerie de Lifou et le service des pêches de la Province des Îles Loyauté au sujet des spécifications techniques de la future installation d'ensilage de poisson, y compris des équipements de transformation, et des procédures à mettre en place pour assurer une production commerciale de moyenne échelle de poisson ensilé. Les résultats prometteurs du projet donnent à penser que l'ensilage de poisson pourrait constituer une première étape vers la recherche d'un équilibre entre les besoins nutritionnels et économiques croissants des pays insulaires océaniques et la capacité de production de leur écosystème terrestre et de leur écosystème marin côtier. Le projet a bénéficié d'un financement initial du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique), de la Province des Îles Loyauté et de la CPS.

43. Les inspections menées récemment dans le Pacifique par l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de l'UE ont révélé que les pouvoirs publics et les secteurs d'activité concernés comprenaient mal les exigences sanitaires imposées par l'UE, et que les inspecteurs chargés du contrôle sanitaire avaient besoin d'être mieux formés. Compte tenu de cette situation, la CPS a coordonné, en avril 2008, une formation de brève durée en Nouvelle-Zélande à laquelle ont participé dix inspecteurs des autorités compétentes des Îles Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa et de Niue. La formation a été dispensée dans le cadre d'une collaboration entre l'École des pêches de Nouvelle-Zélande (*New Zealand School of Fisheries*) et des spécialistes de la qualité des produits de la mer du cabinet d'experts-conseils *Solutions in Seafood*. Le programme a permis d'aborder les questions suivantes : mise en conformité des législations nationales avec les exigences de qualité fixées par l'UE pour les produits de la mer, enregistrement et audit des établissements, non-conformité et mesures correctives, analyses des produits et rôle des laboratoires, inventaire et traçabilité, et hygiène sur les bateaux et manutention des produits. La formation a été financée par l'UE, au titre du projet Développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique (DEVFISH), dont l'équipe a également effectué des missions de conseil de courte durée dans les pays concernés afin d'assurer le suivi, la formation et l'encadrement des inspecteurs des autorités compétentes de chacun des quatre pays visés.

Partie III : Tableau récapitulatif des activités menées au titre du plan de travail de 2008 et rapport annuel d'avancement

Premier volet – Pêche récifale		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Objectif 1 – Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre au point des systèmes de gestion de l'écosystème côtier fondés sur des données scientifiques et réalisables du point de vue social, et notamment à définir le volet de la politique nationale de la mer lié à l'exploitation des ressources côtières vivantes.		
<i>Résultat escompté 1.1 – Évaluations du statut des catégories d'utilisateurs nationaux des ressources marines côtières vivantes, des impacts sur les ressources, des systèmes de gestion des impacts existants en place et de l'état des ressources proprement dites.</i>		
Activités génériques		
Effectuer et améliorer progressivement les enquêtes sur les ressources récifales à l'échelon local, national et régional et leur évaluation quantitative, en accordant une attention particulière aux données socioéconomiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire les inventaires des ressources en poissons et en invertébrés et les enquêtes socioéconomiques prévues par le projet PROCFish/C en vue d'évaluer l'état des stocks dans les sites étudiés. • Achever tous les rapports de site pour chaque zone étudiée et par discipline et mettre ces informations à la disposition des États et Territoires d'ici à juin 2008. • Établir des rapports par pays, combinant les données concernant les poissons, les invertébrés et les paramètres socioéconomiques, pour tous les États et Territoires, d'ici au 28 février 2009. • Évaluer l'ensemble régional de données afin de définir des indicateurs de l'état des ressources récifales. • Conduire des enquêtes sur les poissons de récif vivants ou les poissons d'aquarium dans au moins deux pays de la région. • Établir des rapports au sujet de ce travail, assortis de recommandations, dans les six mois suivant la fin de l'enquête. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires et enquêtes menés en Nouvelle-Calédonie, aux Tonga, à Vanuatu, aux États fédérés de Micronésie et aux Îles Cook sont achevés. Sur le plan logistique, seuls les inventaires prévus à Fidji début 2009 sont possibles. • Les rapports sur tous les sites étudiés ont été rédigés par discipline et mis en ligne sur le site Web, et tous les rapports de site en souffrance sont achevés. • 9 des 11 rapports PROCFish sont achevés, 3 rapports ont été publiés et 6 envoyés aux pays pour qu'ils autorisent leur publication, plusieurs autres rapports sont en cours d'élaboration. • L'évaluation de l'ensemble régional de données a commencé avec l'aide d'un expert-conseil en statistique recruté pour l'occasion et est en cours. • Des enquêtes ont eu lieu aux Îles Marshall et au Samoa. • Des rapports comprenant une évaluation de la ressource ont été établis pour ces deux pays.
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à tenir compte, au moment de procéder aux évaluations de référence des ressources côtières, des informations émanant des parties prenantes ainsi que des données environnementales et écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations et des conseils à au moins deux pays sur des espèces ou des ressources halieutiques précises afin de faciliter la réalisation d'études de référence susceptibles de déboucher sur des activités de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des enquêtes données d'inventaire et les informations sur les invertébrés ont été communiquées à Yap, à Pohnpei et à Kosrae (États fédérés de Micronésie), et à Vanuatu, et une aide a été fournie sous la forme de conseils de gestion.

Premier volet – Pêche récifale		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
<p>Prêter assistance aux États et Territoires ainsi qu'aux différentes sections de la Division ressources marines de la CPS en vue de diffuser des informations sur la pêche, d'élaborer plusieurs publications dans ce domaine, de rédiger des documents d'information sur le milieu marin et de mettre en place un système d'archivage des données et des publications sur la pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer deux manuels ou bulletins d'information dans n'importe quel domaine lié à la gestion des pêches littorales, et aider au moins deux pays à fournir des documents d'information sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique. • Élaborer des supports d'information pour le compte des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, y compris des supports didactiques pour les établissements scolaires et le grand public. • Produire au moins quatre affiches sur les poissons pour les États et Territoires insulaires océaniques. • En collaboration avec d'autres sections du Programme pêche côtière, produire une affiche sur les holothuries, des brochures sur la ciguatera en langue fidjienne/hindi, un manuel d'identification des espèces de vivaneau à l'intention des pêcheurs océaniques et d'autres cartes d'identification au besoin, et commencer à travailler à la réalisation d'une vidéo sur le mode de production des bèches-de-mer. • Élaborer un manuel de formation concernant la collecte et l'analyse des données sur les invertébrés. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bulletins Hina - Les femmes et la pêche ont été publiés, en plus de la coordination de l'élaboration de 2 manuels (l'un sur l'évaluation des stocks de poisson et l'autre sur les politiques générales et la planification de la pêche) en collaboration avec l'USP et le programme de formation halieutique de l'Université des Nations Unies (UNU-FTP). • Un exposé sur l'approche communautaire et écosystémique de la gestion des pêches a été présenté au Forum national des pêches des Îles Salomon pour aider le service des pêches salomonais, et un exposé du même type a été présenté à l'atelier sur l'approche écosystémique des pêches, organisé par la FFA, à Kiribati. • Des cartes de questions-réponses sur la ciguatera ont été créées pour la Fête de la science 2008 ; la Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière a été élaborée. • Des affiches sur les poissons ont été produites pour le compte de Yap (2) et des Îles Fidji (2). • Une affiche sur les holothuries a été créée, imprimée et distribuée, en français et en anglais ; une brochure sur la ciguatera est en cours de traduction vers le Fidjien ; un manuel d'identification des vivaneaux a été achevé et publié ; aucune demande n'a été reçue pour ce qui est des cartes d'identification ; aucun progrès concernant la vidéo sur la production des bèches-de-mer n'a été réalisé, faute de financement. • Un manuel est en cours d'élaboration et devrait être achevé durant le premier semestre 2009.

Premier volet – Pêche récifale		
Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale	Activités et indicateurs pour 2008	Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger au moins trois articles scientifiques dotés d'une bibliographie complète, et présenter des exposés sur les recherches concernant les pêches littorales et les résultats des projets PROCFish/C et CoFish à au moins deux conférences internationales. • Produire un cd-rom ou un DVD, avec une fonction de recherche intégrée, qui contienne toutes les publications de la Division ressources marines, produire un bulletin hebdomadaire d'information sur les pêches, assurer la mise à jour et à niveau permanente du site Web du Programme pêche côtière et établir un calendrier des réunions régionales sur la pêche, un annuaire des services des pêches et une brochure d'information sur le Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP). • Commencer à mettre au point un système d'échange des connaissances sur les pêches (dans la limite des fonds disponibles). • Contribuer à l'aménagement de petites bibliothèques ou centres de documentation sur les pêches en collaboration avec le SIRMIP. • Gérer des réseaux de spécialistes et la publication de 8 bulletins d'information en anglais et 8 en français, plus 4 numéros de la Lettre d'information sur les pêches dans ces deux langues dans les délais prévus. • Publier un numéro de Code Longueur en anglais et un en français. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs articles ont été rédigés et soumis à des revues pour publication, et deux exposés (un exposé oral et une affiche) ont été présentés lors de rencontres internationales. • Le DVD actualisé, avec fonction de recherche intégrée, a été produit et distribué dans la région et sa version numérique est hébergée sur le site Web et actualisée régulièrement ; elle compte 6 700 références ; la Section travaille actuellement à y intégrer les documents non confidentiels de la FFA ; le site Web du Programme pêche côtière est mis à jour régulièrement ; le bulletin hebdomadaire d'information sur les pêches est opérationnel ; le calendrier des réunions régionales sur la pêche est mis à jour régulièrement ; l'annuaire 2008 des services des pêches a été créé, distribué et est disponible sur le site Web ; la brochure d'information sur le Système SIRMIP a été imprimée et distribuée aux partenaires et membres du système. • Aucun financement n'est disponible pour cette activité. • Des missions visant à promouvoir la diffusion d'informations sur les pêches et l'aménagement de petites bibliothèques ont eu lieu dans 7 pays. • 9 bulletins d'information ont été publiés en anglais et en français ; 4 numéros de la Lettre d'information sur les pêches ont été publiés en anglais et en français. • Un numéro de Code Longueur a été imprimé et distribué.

Premier volet – Pêche récifale		
Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale	Activités et indicateurs pour 2008	Évaluation
Résultat escompté 1.2 – Assistance fournie aux membres pour concevoir ou adapter des procédures de concertation intersectorielle en vue de dégager une vision nationale ou insulaire réaliste, d'un point de vue scientifique et social, de l'état souhaité des ressources et de la répartition de l'exploitation des zones marines côtières.		
Activités génériques		
Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques en leur proposant des lignes directrices à caractère politique, socio-économique, scientifique et analytique afin de résoudre les problèmes liés aux pêches récifales.	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des conseils et une assistance à au moins deux pays au sujet de problèmes particuliers qui se posent à leurs pêcheries récifales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Palau et à Yap ont bénéficié de conseils spécialisés sur le secteur de la pêche des holothuries ainsi que d'une aide à la mise en place de réglementations touchant à cette pêche.
Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, par le biais d'un renforcement des structures institutionnelles et de la participation des parties prenantes, à cerner les politiques et les missions nationales réalistes en vue de l'élaboration d'une politique de la mer.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au groupe de travail du CORP sur le milieu marin afin d'assurer la cohérence de l'approche adoptée par les organisations régionales dès lors qu'il s'agit d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer une politique de la mer, et contribuer à ses travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune réunion de ce groupe de travail n'a eu lieu en 2008.
Résultat escompté 1.3 – Assistance pratique dispensée aux membres, le cas échéant, pour concevoir et mettre en œuvre des cadres d'application évolutifs de l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture.		
Activités génériques		
Développer, par le biais d'activités de formation et d'autres actions, les capacités des Océaniques dans des domaines variés tels que la science halieutique, le développement et la gestion de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et animer au moins 6 ateliers ou formations régionaux ou sous-régionaux dans le domaine de la gestion des pêches (statistique et évaluation des stocks, politiques générales et planification de la pêche), de la collecte et de l'analyse des données socioéconomiques sur les pêches ou des données sur les invertébrés, ou sur la ciguatera et les biotoxines associées. • Contribuer à organiser et, si possible, à animer des conférences/ateliers, notamment la conférence de l'Association internationale des bibliothèques et centres d'information en sciences marines et aquatiques (IAMSLIC) (avec l'IRD) et l'atelier sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches (avec la FAO et The Nature Conservancy (TNC)). 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers ont été animés dans les domaines suivants : statistique et évaluation des stocks, politiques générales et planification de la pêche, méthodes de comptage visuel en plongée des poissons, méthodes statistiques élémentaires appliquées à la pêche et ciguatera et biotoxines associées ; la Politique régionale océanique de gestion de la pêche côtière a été approuvée lors de la session extraordinaire de la Conférence des directeurs des pêches et de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum. • Un document a été élaboré pour la conférence de l'Association IAMSLIC, et un atelier conjoint CPS/FAO/TNC sur l'application de l'approche écosystémique de la gestion des pêches côtières a été organisé en novembre 2008.

Premier volet – Pêche récifale		
Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale	Activités et indicateurs pour 2008	Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser au moins deux ateliers à l'échelon national dans des domaines liés à la gestion des ressources halieutiques côtières. • Organiser et financer au moins 6 formations en détachement à la CPS ou dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques. • Coordonner des consultations et y participer afin de mettre sur pied un cours régional de courte durée sur certains aspects de la gestion des pêches. • Former des fonctionnaires d'au moins 4 États et Territoires insulaires océaniques aux différentes méthodes de comptage et d'enquête sur les ressources halieutiques côtières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers nationaux ont été organisés à Yap (États fédérés de Micronésie) (holothuries), aux Îles Marshall (approche écosystémique de la gestion des pêches), à Palau (holothuries), et au Samoa (législation sur les pêches). • Plusieurs formations en détachement ont eu lieu : une sur l'analyse des données d'étude sur l'aquariophilie au profit des Îles Marshall, 2 sur l'élaboration d'une approche communautaire de la gestion des pêches au profit de Pohnpei, 1 sur la création de sites Web aux Îles Cook, et 2 formations en détachement de six mois sur l'évaluation des stocks halieutiques à l'Université des Nations Unies en Islande. • Un atelier sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches a été organisé avec la FAO et TNC afin de promouvoir l'application de cette approche à la pêche côtière ; la Section collabore avec la JICA à l'organisation d'un cours de brève durée sur la gestion communautaire des pêches. • Une formation a été dispensée aux Îles Marshall, au Samoa et aux Tonga ; deux représentants de 17 États et Territoires ont participé à un atelier régional.
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des politiques, des stratégies ou des plans d'action dans le domaine halieutique, y compris une législation sur la pêche côtière, tout en incitant l'ensemble des parties prenantes à s'exprimer et à participer activement.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au moins 2 États ou Territoires de la région à légiférer en matière de pêche côtière et/ou à amender leur législation existante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance a été fournie au Samoa (législation sur les pêches), aux Îles Marshall (arrêtés des autorités locales sur les pêches) et à Yap (États fédérés de Micronésie) (réglementations sur la pêche des holothuries).
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des plans de gestion de la pêche récifale ou d'espèces récifales particulières, et/ou des plans de gestion communautaire de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et animer un atelier régional sur les pêches côtières, dont les thèmes pourraient être les résultats d'études scientifiques ou de recherche sur les pêches côtières, l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture, les questions de biosécurité et la gestion des pêcheries littorales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs ateliers ont été organisés sur l'approche écosystémique de la gestion des pêches (voir ci-dessus) ; la présentation des résultats de PROCFish/C a été reportée à 2009, et aucun financement n'était disponible pour aborder les questions de biosécurité en 2008.

Premier volet – Pêche récifale		
Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale	Activités et indicateurs pour 2008	Évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter assistance à au moins 2 États et Territoires insulaires océaniques en vue d'établir des programmes de gestion communautaire de la pêche à l'échelon national et d'élaborer des plans de gestion communautaire des pêches. • Aider à la révision semestrielle d'au moins 2 programmes nationaux de gestion communautaire de la pêche. • Aider au moins 3 États ou Territoires à élaborer des plans de gestion ou des réglementations portant sur une filière particulière de pêche, comme la filière des poissons d'aquarium, la filière des poissons de récif vivants, la filière de la banane de mer ou celle du vivaneau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Kiribati a bénéficié d'une assistance (étude préliminaire) en vue de la création d'un programme de gestion communautaire de la pêche. • Les programmes nationaux de gestion communautaire de la pêche ont été révisés aux Îles Salomon et aux Tonga. • Des plans de gestion de la filière aquariophile ont été élaborés pour le compte des Îles Marshall et de Vanuatu, et le plan ni-vanuatu est achevé.
Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Objectif 2 du Programme pêche côtière – Établir un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics et les entreprises privées de la région océanique à mettre en place, pour l'aquaculture, une politique de planification, de recherche et de développement qui soit durable sur les plans économique, social et écologique.		
Résultat escompté 2.1 - Mise en place d'un réseau régional de correspondants en vue d'échanger des idées, des synthèses et des expériences sur les questions d'aquaculture, à l'échelon régional et international		
Activités génériques		
Multiplier et améliorer au besoin les mécanismes d'échange d'information tels que le portail aquaculture du site Web de la CPS, les bulletins d'information destinés aux spécialistes et les bases de données sur les experts, les statistiques et les stagiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services de mise en réseau entre les correspondants officiels chargés de l'aquaculture. • Veiller à ce que le portail aquaculture du site Web de la CPS reste un des grands mécanismes d'échange d'informations et mettre à jour ses fonctions. Diffuser des informations du portail aquaculture sur un cédérom. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau d'acteurs du secteur aquacole, représentant toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé, ONG, etc.), a été maintenu. • Le portail aquaculture a été mis à jour. Environ 130 000 visites par 30 000 internautes sont enregistrées chaque année. Le site Web a été reconfiguré pour accommoder le logiciel de gestion de contenu (Joomla) et permettre l'application de nouvelles fonctions, telles que l'hébergement d'exposés présentés aux ateliers.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir et distribuer des informations régionales d'intérêt public sur les marchés, les annonces d'ordre général, les nouvelles publications, les experts et les statistiques nationales. • Continuer d'assumer les responsabilités de membre du Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et s'attacher à nouer des liens avec d'autres institutions compétentes basées en Australasie. • Confirmer la CPS comme partenaire des projets actuels et en prévision que finance l'ACIAR. En particulier, coordonner les mini-projets financés par l'ACIAR, en rattachant au moins 6 projets de recherche entrepris en 2008 à au moins 8 idées de projets en cours d'élaboration. • Faire en sorte que la CPS tienne un rôle important à l'occasion de la Conférence sur l'aquaculture en Australasie de 2008, en particulier pour la séance sur l'aquaculture en milieu autochtone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseiller a participé à la 17e réunion de l'organe directeur du NACA, du 4 au 7 mars 2008, au Népal, et a poursuivi sa collaboration avec le Réseau au sujet des questions Asie-Pacifique. Pourparlers pour l'organisation dans le Pacifique d'une réunion de haut niveau des responsables de l'aquaculture de la région Asie-Pacifique. Aide de 50 000 dollars É.-U. reçue de la part de Taïwan destinée au renforcement des liens avec le secteur aquacole de la région asiatique. • Deux réunions des chefs de mini-projets aquacoles financés par l'ACIAR ont eu lieu en février 2008, à Fidji, et en août 2008, à Brisbane. La Section coordonne 9 mini-projets approuvés (financés à hauteur de 160 000 dollars australiens), et 7 autres mini-projets approuvés, mais dans l'attente de l'adoption du budget définitif. • Le Conseiller a assuré la coprésidence/organisation de la Conférence sur l'aquaculture en Australasie et de la séance sur l'aquaculture en milieu autochtone (Brisbane, 3-6 août 2008). Les deux Chargés de l'aquaculture ont présenté d'importants exposés lors des séances sur l'aquaculture en milieu autochtone et les espèces marines d'ornement. La participation de trois intervenants océaniens et d'un représentant a été financée par la CPS.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
<p>Confirmer la CPS dans son rôle de coordonnateur des questions d'aquaculture auprès des organisations membres du CORP et des autres institutions, et plaider au nom et en faveur de la région dans les instances internationales chargées de la gestion et de l'élaboration de politiques aquacoles, en particulier au sein de la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aider la région océanienne à présenter ses données afin de les intégrer aux statistiques et aux prévisions internationales (bases de données de la FAO et rapports sur l'état de l'aquaculture dans le monde). • Participer aux manifestations de la <i>World Aquaculture Society</i> (WAS), y compris sa conférence mondiale de 2008, dans la perspective de retombées positives pour tous les intervenants. • Aider les États et Territoires insulaires océaniques à accéder aux organismes régionaux spécialisés, y compris l'USP, le WorldFish Center, le groupe santé animale de la CPS, le PROE, la SOPAC et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseiller a participé à la réunion du Groupe de travail de la FAO chargé de coordonner les statistiques des pêches (Chili, 3-4 octobre 2008), visant à établir un groupe chargé des statistiques aquacoles. Participation à la réunion du Sous-comité de l'aquaculture de la FAO (Chili, 6-10 octobre 2008). • Le Conseiller a participé à la réunion du Conseil pour l'Asie-Pacifique de la WAS (Brisbane, août 2008) et a achevé son mandat comme directeur du conseil. Le nombre de membres en Australasie se situe aux alentours de 700 personnes actuellement. • Le Chargé de l'aquaculture a participé au huitième colloque international sur l'aquaculture du tilapia (Caire, 12-14 octobre 2008). Il a noué d'importants contacts et obtenu des informations nouvelles pour cet important produit aquacole. • La Section a élargi ses réseaux avec des organisations spécialisées. Le Conseiller a participé à l'évaluation des menaces dans l'océan Pacifique (aquaculture) (Hawaii, 18-21 août 2008). Il a pris part, au nom de la Division, à deux consultations tripartites tenues à Fidji (avril 2008 et juin 2008) entre le PROE, la CPS et la SOPAC, au sujet de la fusion de la SOPAC. Le Chargé de l'aquaculture est l'auteur principal du volet aquaculture du projet d'évaluation des incidences des changements climatiques, financé par l'AusAID.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Résultat escompté 2.2 – Entreprises aquacoles mises en place par le secteur public et/ou privé et caractérisées par leur viabilité écologique et économique.		
Activités génériques		
<p>Axer le développement sur les grands produits aquacoles qualifiés de « prioritaires » à l'issue de consultations régionales, et continuer de soutenir le programme visant à déterminer les besoins prioritaires à court et à long terme et à y répondre comme il se doit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité, dans l'affectation des ressources allouées aux programmes, au développement de filières autour de 12 produits aquacoles clés cités dans le Plan d'action 2007 en faveur de l'aquaculture, élaboré par la CPS. • Se rendre dans au moins 6 États et Territoires membres de la CPS afin de fournir des conseils sur l'élaboration de programmes nationaux et les relations régionales. • Contribuer à l'élaboration complète d'une politique régionale de développement, centrée sur au moins deux produits aquacoles prioritaires. • Mettre l'accent, en particulier, sur le développement de la filière de l'aquariophilie marine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan d'action 2007 en faveur de l'aquaculture de la CPS a été publié et distribué. Il a été présenté et entériné par les hauts responsables participant à la réunion du Comité des pêches du Forum et par les ministres des pêches des pays membres du Forum, à Palau (octobre 2008). • Les agents de la Section se sont rendus dans 8 pays membres de la CPS, parfois plusieurs fois dans un même pays, pour effectuer ce type de mission. • Nouveaux projets portant notamment sur les holothuries (Fidji), les poissons clowns d'aquarium (Vanuatu), la perle <i>mabé</i> (Tonga), l'élevage en cages de picots (Îles Salomon). La Section a apporté son soutien, sous la forme de conseils, à de nouvelles activités du secteur privé, dont une exploitation de pisciculture marine en cage à Majuro, une ferme d'élevage de tilapia à Rarotonga et une exploitation de culture de corail en Micronésie. • Un atelier régional sur le commerce des espèces marines d'aquarium a été organisé à la CPS ; le Chargé de l'aquaculture a présenté des rapports récapitulatifs régionaux à la Conférence sur l'aquaculture en Australasie (2008), lors de la séance sur l'aquariophilie ; lancement de projets dans les pays et élaboration de demandes de financement pour des projets dans plusieurs pays.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
<p>Contribuer au renforcement de l'assistance fournie aux entreprises aquacoles de la région dans le domaine de la planification financière, économique et environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins d'assistance économique mentionnés dans l'évaluation du Programme pêche côtière effectuée en 2004. • Mettre au point des supports d'analyse et aider les pays à faire l'analyse financière et économique des projets aquacoles commerciaux. • Organiser un atelier régional pour mettre à jour le logiciel de modélisation économique des produits aquacoles. • Appuyer, par le biais d'une assistance technique directe, la modélisation de produits émergents tels que les demi-perles (<i>mabé</i>), les éponges et les coraux. • Appuyer les efforts en cours visant à renforcer les institutions chargées de l'aquaculture dans le Pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La planification économique et le soutien aux entreprises demeurent un volet transversal qui sous-tend toutes les activités de la Section. • La Section a, dans la plupart des cas, fourni des conseils financiers et économiques élémentaires, au cas par cas, faute de pouvoir compter sur un économiste à plein temps. • Un atelier sur les paramètres économiques de l'aquaculture dans les tropiques a été organisé conjointement par la CPS et le Ministère du secteur primaire et de la pêche du Queensland (QDPI) (Brisbane, 7-8 août 2008). Des experts océaniques ont élaboré, avec le concours d'un économiste du QDPI, de nouveaux modèles économiques de la perle <i>mabé</i> (produites par <i>Pteria</i> sp.), des éponges, du tilapia et de <i>Macrobrachium lar</i>, et le modèle d'élevage de la saumonée du QDPI a été examiné par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. • La Section continue d'appuyer le développement des services des pêches des pays membres de la CPS et l'encadrement de leur personnel. En 2008, la Section a reçu 30 000 euros du Fonds Pacifique en vue d'appuyer le développement de l'aquaculture à Wallis et Futuna.
<p>Aider les pays à définir le cadre stratégique nécessaire à la gestion durable de l'aquaculture (grâce, par exemple, à des plans sectoriels nationaux) et à mettre en place des dispositifs tactiques pour surmonter les obstacles inhérents au secteur (grâce, par exemple, à des mini-projets de recherche).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À leur demande, aider les pays à piloter les projets pour lesquels ils reçoivent des financements bilatéraux, afin d'en pérenniser les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance a été fournie, notamment pour le projet bilatéral de l'ACIAR sur la perle produite par <i>Pteria</i> aux Tonga et sur la génétique de <i>Macrobrachium rosenbergii</i> à Fidji, le projet de la JICA sur le développement durable des coraux à Vanuatu, le projet d'ADECAL sur la collecte de naissain de coquilles Saint-Jacques, et le projet d'élevage en cage des crevettes <i>Peneaus monodon</i> conduit à Fidji par l'AFD/IFREMER.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte qu'au moins 2 pays océaniques élaborent des plans nationaux dans le secteur aquacole et les soumettent à l'approbation de leur conseil des ministres. Aider au moins 2 pays océaniques à mettre en place des organismes fédérateurs ou des associations qui contribueront à la gestion du secteur aquacole. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan de développement de l'aquaculture 2008–2013 de Vanuatu été imprimé et distribué. La dernière mouture du plan national de développement de l'aquaculture des Îles Salomon a été présentée lors d'un atelier national de planification (Honiara, 21-24 octobre 2008), et le plan de développement du Bureau des ressources marines de Palau a été révisé avec le concours de la Section aquaculture. L'Association aquacole de Vanuatu a été constituée en 2008 ; un atelier d'une journée a été organisé pour susciter un regain d'intérêt des membres de l'association des fermes perlicoles des Tonga (Vava'u, 24 janvier 2008).
Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, le cas échéant, en menant un éventail d'activités à l'échelon national et régional, en fonction des besoins, notamment dans les domaines de la formation, du conseil et du détachement de personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'essai un outil de planification SIG pour appuyer le développement de l'aquaculture à l'échelon national, utilisant Fidji comme site pilote. Cet outil sera également pensé pour qu'il puisse être appliqué par les gestionnaires des pêches côtières et, plus généralement, les programmes de gestion des ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Un petit projet de six mois a été mené en collaboration avec la SOPAC et l'USP et vise à créer une plateforme SIG appliquée à l'aquaculture. Un atelier national a été organisé à Fidji (Suva, 18-19 février 2008) pour faire la démonstration des produits générés. Le rapport technique est achevé.
	<ul style="list-style-type: none"> Faire en sorte qu'au moins 8 grands projets visant à éliminer les entraves inhérentes au secteur aquacole soient coordonnés par la CPS. 	<ul style="list-style-type: none"> La Section a assuré la coordination d'un certain nombre de projets visant ces entraves, en particulier dans le cadre du programme de mini-projets de l'ACIAR.
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des missions d'assistance d'au moins 3 mois aux Tonga, aux Îles Fidji, aux Îles Cook, en Polynésie française, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, à Vanuatu, à Kiribati, aux Îles Salomon et à Wallis et Futuna. 	<ul style="list-style-type: none"> Des missions de plus de 4 mois ont été conduites aux Tonga, en Polynésie française, aux Îles Cook, aux Îles Fidji, à Palau, à Vanuatu, aux Îles Salomon et au Samoa.
	<ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins 3 grandes missions de conseil afin de dispenser des conseils spécialisés dans le cadre de projets importants pour la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Les missions de conseil suivantes ont eu lieu : mission d'un créateur de perles de haute joaillerie (Îles Cook) aux Tonga, d'un biologiste spécialiste de l'élevage des post-larves (méthode PCC) (Polynésie française) aux Îles Cook, et d'un vétérinaire spécialiste des questions de biosécurité (Vanuatu) dans la région. La Section a aussi recruté un spécialiste des SIG (France) pendant trois mois pour offrir des conseils à la région.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Créer au moins 6 nouvelles publications dans le cadre de la série de documents techniques de la CPS sur l'aquaculture. • Organiser ou participer à au moins 6 ateliers de formation ou conférences à l'échelon régional et/ou national. Inclure un atelier de formation économique coordonné par la CPS et le Ministère du secteur primaire et de la pêche du Queensland (QDPI). • Organiser au moins 6 formations en détachement dans la région. • Organiser au moins 2 missions d'étude internationales répondant aux intérêts de la région océanique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la méthode d'élevage des post-larves capturées (PCC) (mars 2008) ; outils SIG au service de la planification stratégique de l'aquaculture (mars 2008) ; stratégies régionales de pisciculture marine (projet final) ; note d'orientation de la CPS sur la biosécurité des espèces aquatiques (octobre 09) ; un numéro du Bulletin d'information L'huître perlière publié. • Séminaire sur la perle à Vavau (janvier 2008, 10 participants), atelier SIG CPS/SOPAC à Fidji (février 2008, 25 personnes) ; coprésidence de la séance sur l'aquaculture en milieu autochtone lors de la Conférence sur l'aquaculture en Australasie (août 2008, plus de 100 participants) ; atelier sur les paramètres économiques de l'aquaculture dans les tropiques CPS/QDPI (août 2008, 10 participants) ; atelier de planification nationale de l'aquaculture aux Îles Salomon (octobre 2008, 40 participants) ; atelier sur le commerce des espèces marines d'aquarium CPS/PROE/CRISP (décembre 2008, 40 participants) ; atelier de formation à la joaillerie pour le montage artisanal des perles à Vavau (juillet 2008) ; formation sur la culture de l'algue <i>Kappaphycus</i> à Fidji (Kadavu, août 2008). • Deux personnes des Îles Cook ont été détachées en Polynésie française (élevage des post-larves) ; une personne de Vanuatu à Fidji (crevettes d'eau douce) et une personne des Îles Salomon à Fidji (tilapia). • La participation de trois intervenants océaniques à la Conférence sur l'aquaculture en Australasie a été financée par la CPS ; la participation d'une personne de Polynésie française au 7^e colloque sur les maladies des espèces aquacoles dans la région Asie-Pacifique (Taïpei) a été financée par la CPS. • La Section a appuyé la mission d'études menée au Vietnam par 4 personnes de Nouvelle-Calédonie.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à la CPS les capacités qui lui font défaut aujourd'hui pour lui permettre de fournir une assistance technique et un soutien sur site dans le cadre du développement de projets de mariculture par le biais de ressources supplémentaires ou de mécanismes de cofinancement. • Faire en sorte que la CPS appuie ou supervise le programme d'études postuniversitaires (principalement de niveau M.Sc.) d'au moins 6 étudiants océaniens inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur dans le Pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur de la mariculture se diversifie rapidement, grâce aux systèmes d'écloserie et à la collecte dans le milieu naturel. La Section a obtenu environ 40 000 euros par l'intermédiaire du projet CRISP pour la mariculture. Elle poursuit ses efforts pour créer un poste financé entièrement par le Programme. • Un agent (Dr Pickering) a été nommé professeur adjoint à l'USP, ce qui lui permet de diriger les travaux des étudiants. Soutien auxiliaire et/ou supervision pour les étudiants de troisième cycle bénéficiant d'une bourse de l'ACIAR : M. J. Varawa (maîtrise ès-sciences) - crevetticulture en cages ; Mme M. Vilisoni (maîtrise ès-sciences) - recrutement des huîtres perlières ; M. P. Kishore (maîtrise ès-sciences) - formation des demi-perles ; MM. M. Lal – élevage des crevettes d'eau douce (maîtrise ès-sciences) et S. Waqairatu (doctorat) - les maladies des crevettes. Soutien apporté aux candidats boursiers de décembre 2008 : M. S. Gerava, crevetticulture en eau douce (M.Sc.) ; M. M. Finau, étude de la perle produite par <i>Pteria</i> (M.Sc.) et M. G. Tavake, élevage des picots (PGD).
Résultat escompté 2.3 - Mise en place d'un service régional d'assistance pour évaluer, gérer et atténuer les impacts potentiels de l'aquaculture, y compris l'introduction d'espèces exotiques et le contrôle zoosanitaire		
Activités génériques		
Élaborer des protocoles types de contrôle zoosanitaire et des évaluations des risques à l'importation et renforcer les liens entre les institutions chargées de la pêche, des contrôles zoosanitaires et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de la réunion sur la biosécurité des espèces aquatiques afin de dégager quelques directives stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de travail comprenant notamment des agents du groupe biosécurité de la Division ressources terrestres s'est réuni et a élaboré une note d'orientation de la CPS. Cette note a été publiée et distribuée à la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum et à la réunion de l'organe directeur de la CPS.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Aider directement au moins 2 pays à élaborer des modèles d'évaluation des risques à l'importation, de protocoles de contrôle zoosanitaire ou d'étude d'impact environnemental. • Aider à l'élaboration de documents relatifs à l'introduction et au transfert d'espèces, aux agents pathogènes des animaux aquatiques et aux aires de répartition géographique. • Renforcer le dispositif de présentation des informations de la région océanienne par le biais du Système d'information de la FAO sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine, et du système régional de déclaration trimestrielle de maladies des animaux aquatiques (FAO, NACA et OIE). 	<ul style="list-style-type: none"> • La Section continue de promouvoir les principes associés à l'évaluation des risques à l'importation et à l'étude d'impact environnemental. Elle a aidé l'Agence de protection de l'environnement des Îles Marshall à examiner l'étude d'impact environnemental d'un projet de production de 10 000-50 000 tonnes de poisson par pisciculture marine. • Le Conseiller a participé à un atelier réunissant des spécialistes des espèces envahissantes, organisé par le Secrétariat général de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Chicago, 9-11 mai 2008). La CPS continue de référencer les déplacements d'espèces dans la région, mais il n'existe aucune base de données officielle à ce sujet. Elle contribue au projet de base de données mondiale sur les espèces envahissantes (GRIS) pour saisir les données concernant l'Océanie et propose une collaboration entre le Secrétariat de la CDB et la CPS. La Section aide le PROE et la Division ressources terrestres de la CPS à élaborer d'une stratégie régionale sur les espèces envahissantes. • La Section emmène les efforts déployés pour soumettre les questions liées à la santé des animaux aquatiques dans le Pacifique aux pays membres de la CPS, à la Division ressources terrestres et à l'OIE. Le Conseiller a présenté un exposé à ce sujet lors de la réunion de l'Association des vétérinaires du Commonwealth (Samoa, 17-21 novembre). • La demande de dérogation présentée à la Commission européenne est en cours ; elle vise à ce que les pays membres de la CPS puissent être exemptés de l'obligation d'être membres de l'OIE et employer, en remplacement, le Système d'information sur la santé animale dans le Pacifique (PAHIS) en 2009.

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • La Section continue de promouvoir l'idée d'un programme régional sur la biosécurité dans le Pacifique. Elle a obtenu le soutien en 2008 des Ministres qui ont participé à la réunion du Comité des pêches du Forum et à celle de l'organe directeur de la CPS. Le projet initial sur la biosécurité, élaboré en 2005, a été révisé et soumis à l'ACIAR et à l'UE pour financement.
<p>Œuvrer à la réalisation du projet proposé en 2005 sur la biosécurité régionale, financé à hauteur de 600 000 dollars É.-U., et mettre en place une cellule opérationnelle qui rassemblera, dans un premier temps, plusieurs pays représentant des segments précis de la région pour lesquels des modèles pourront être développés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des sources de financement et mener à bien le projet régional sur la biosécurité, proposé en 2005 par la CPS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun financement spécifique n'a été reçu par le Programme. La Section a recruté un expert-conseil en biosécurité des espèces aquatiques et financé sa mission (6 mois) pour qu'il prête assistance et donne des conseils à la région.
<p>Continuer à promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans le secteur aquacole et renforcer les capacités des services vétérinaires et sanitaires, des plans de riposte et de lutte contre les maladies et des bases de données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler 5 pays dans un premier temps, en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité, afin de mettre en œuvre des programmes sur la biosécurité des espèces aquatiques. • Aider la région océanique à adopter des modèles de meilleures pratiques de gestion. • Mener à bien des programmes - en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité - dans les domaines de 1) l'élaboration de politiques, de stratégies et de directives techniques en matière de biosécurité, 2) l'analyse des risques et le contrôle zoosanitaire, 3) le diagnostic des maladies, la surveillance et la présentation de l'information, 4) l'information, la communication et la création de réseaux, 5) la répression des infractions et 6) l'état de préparation et les moyens d'intervention sanitaire d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faute de financements spécifiques au sein du Programme, les activités sont financées au cas par cas, en fonction des besoins ponctuels.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Objectif 3 du Programme pêche côtière – Aider les États et Territoires océaniques à développer et à gérer, à l'échelon national, la pêche côtière commerciale dans un contexte écosystémique durable.		
<i>Résultat escompté 3.1 – Le résultat d'une entreprise océanique de pêche commerciale, viable sur le plan économique, correspond à la capacité de production durable de la ressource naturelle attribuée.</i>		
Activités génériques		
Encourager la création ou l'amélioration d'une association nationale de la pêche thonière dans les États et Territoires insulaires océaniques, et promouvoir la collaboration de cette entité avec les services des pêches, d'autres administrations et les différentes parties prenantes du secteur afin d'élaborer des plans de gestion et de développement durables en faveur de la pêche côtière nationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer 5 associations nationales de pêche thonière et contribuer à la constitution de 2 nouvelles associations dans les pays ACP. • Aider à l'élaboration, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum, de stratégies de développement de la pêche thonière dans au moins 2 pays ACP, en garantissant la participation des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des postes de chef de bureau ont été financés (dans 7 pays) pour améliorer le fonctionnement des associations nationales ; les bureaux et installations des associations ont été modernisés (dans 3 pays) ; des essais à bord de bateaux de type Alia ont été menés au Samoa ; et la création de nouvelles associations a été appuyée (dans 2 pays). • Le Programme a contribué à l'élaboration du Plan de développement de la pêche thonière dans 2 pays et du Plan de développement communautaire de la pêche de <i>Pohnpei Conservation Society</i>. Il a pris contact avec l'équipe du projet DEVFISH.
Évaluer les besoins de formation, contribuer à l'élaboration de stratégies de perfectionnement des ressources humaines et coordonner les différentes offres de formation dans les zones de pêche prioritaires qui ne sont pas couvertes, à l'heure actuelle, par des établissements de formation locaux ou régionaux, en mettant l'accent sur la formation professionnelle en vue de la création d'entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration de plans de perfectionnement des ressources humaines dans le domaine des pêches dans au moins 2 pays. • Coordonner au moins 2 cours régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie régionale de formation à la réduction des prises accessoires a été proposée et un financement a été obtenu ; le Programme contribue à l'établissement de normes de formation des observateurs communes à la région et au Plan d'action pour la pêche côtière de Palau. • Le Programme a coordonné un cours de formation des formateurs (recyclage) concernant la création d'entreprises de pêche (Polynésie), une formation des agents des autorités compétentes, et une formation pour chefs d'entreprise.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Animer au moins 3 cours et ateliers à l'échelle nationale. • Organiser la formation en détachement d'au moins 3 personnes. • Coordonner et dispenser un cours régional sur les méthodes de pêche et la sécurité en mer à l'intention de 10 agents des services des pêches. • Animer le deuxième cours sous-régional de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum sur les techniques d'enquête destiné aux agents chargés de veiller à l'application de la législation halieutique. • Tenir à jour une base de données des établissements de formation (catalogue des formations halieutiques). • Tenir à jour la base de données sur les stagiaires. • Entretenir, mettre à jour et reformater en permanence le site Web du Programme pêche côtière. • Évaluer les possibilités d'adopter des méthodes novatrices pour dispenser la formation (Internet). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme a coordonné un cours sur la création d'entreprises de pêche à Kiribati, animé un cours sur les moteurs hors bord à essence à Tuvalu (DEVFISH), animé un cours de préparation du certificat océanien de marin-pêcheur aux Tonga et coordonné un atelier de gravure sur coquillage à Tuvalu (DEVFISH) avec un formateur des Îles Salomon. • Un enseignant en sciences de la mer de l'Institut de technologie de Fidji a été détaché en Nouvelle-Zélande (qualité et valorisation des produits de la mer). • Le cours a été dispensé et a réuni 12 agents des services des pêches. • Le 2^e cours de formation et d'enquête en matière d'infraction à la législation halieutique a été animé. • La base de données est actualisée en permanence. • La base de données sur les stagiaires a été mise à jour pour la session du CRGA tenue en 2008 ; elle comprend désormais les données relatives aux formations du Programme pêche hauturière et du Programme pêche côtière. • Une ébauche de portail de la Section développement et formation (pêche côtière) a été élaborée à l'aide du logiciel Joomla, et doit être complétée (en fusionnant les supports des Sections formation halieutique et développement de la pêche). • La Commission thonière a octroyé un financement pour la mise en ligne de cours régionaux destinés aux observateurs, récemment mis au point.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Renforcer les réseaux de parties prenantes à l'échelon national et régional afin de diffuser des informations, et tenir à jour une base de données sur les formateurs, la formation suivie par les agents des services des pêches et les personnes dûment formées dans le secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les réseaux dans le secteur maritime. • Tenir à jour le réseau des associations de pêche thonière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme a participé à la réunion de l'Association maritime océanienne (PacMA) ; le Programme est en rapport avec le réseau international des instructeurs des sciences de la mer du Pacifique (participation à la Conférence du réseau en 2008). • Des contacts par courriel sont maintenus en permanence avec les exploitants de la filière thonière ; des listes sont tenues à jour (DEVFISH).
Définir des indicateurs de résultat qui tiennent compte des effets économiques, sociaux et environnementaux des opérations de pêche côtière.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des indicateurs pour la pêche thonière dans le cadre de DEVFISH, projet commun de la CPS et du FFA sur le développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs sur l'incidence économique de la pêche sportive et de la pêche artisanale (à la traîne) ont été définis et expliqués dans des rapports (DEVFISH).
Résultat escompté 3.2 - Documentation et conseils individualisés, formation et encadrement dans le domaine des pêches et des techniques de pêche appropriées.		
Activités génériques		
Mener, à titre expérimental, des activités de pêche côtière à petite et moyenne échelle afin d'entreprendre de nouvelles activités de pêche respectueuses de l'environnement et économiquement viables.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique (NMFS) et le Conseil d'Hawaïi pour expérimenter des hameçons dans une pêcherie où les prises accidentelles de tortues posent problème. • Poursuivre les essais de pêche artisanale nocturne au lamparo. • Poursuivre les expériences avec différents modèles de DCP de subsurface et d'eau peu profonde. • Faciliter l'évaluation par l'Institut national de recherche sur l'eau et l'atmosphère de Nouvelle-Zélande (NIWA) des ressources de grand fond des Tonga et des possibilités d'exploitation de ces ressources par le secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement a été obtenu (FFA/AusAID) pour un projet de remplacement des hameçons, qui sera mis en œuvre à la mi-2009. • Aucun essai supplémentaire n'a eu lieu. • 1 prototype de DCP de subsurface a été mouillé en Nouvelle-Calédonie, et un autre prototype a été fabriqué et doit être mouillé ; le programme de DCP d'eau peu profonde de Nauru a été examiné. • Un service technique/consultatif a été coordonné.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
<p>Fournir une assistance technique et une formation pratique afin de promouvoir, à l'échelon national, des activités de pêche côtière économiquement viables, en tenant compte de la sécurité en mer et des règles de navigation, et ce dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche, notamment en ce qui concerne les questions de prises accessoires et autres problèmes environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de DCP et aider 5 pays à mener à bien leur programme de mouillage de DCP, y compris concernant la formation à la sécurité en mer et aux techniques de pêche autour de ces dispositifs • Mener à bien au moins 2 projets d'assistance technique sur site et dispenser une formation à la pêche thonière à la palangre, à la navigation en toute sécurité ou aux méthodes de pêche littorale. • Promouvoir les questions liées à la réduction des prises accessoires et à la protection de l'environnement auprès des exploitants de pêche littorale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de mouillage de DCP ont été appuyés par le biais d'activités de terrain (et de services de conseil) dans 7 pays ; la sécurité en mer et les techniques de pêche autour de DCP ont fait l'objet de projets de formation à Wallis et Futuna et aux Îles Fidji ; le Programme a contribué, par des interventions techniques et pédagogiques, au cours régional de la JICA sur les DCP (3^e année) + une liste de diffusion sur les DCP a été créée ; le programme de DCP des Galápagos/WWF a été examiné (avec un financement extérieur). • Une assistance a été offerte à une entreprise dans le domaine de la pêche thonière palangrière + contributions à la conférence de l'industrie thonière (Îles Cook, septembre). • Une étude des rencontres entre les cétacés et les palangriers fidjiens a été entreprise en collaboration avec l'USP (DEVFISH) ; le Chargé du développement de la pêche promeut les protocoles de réduction des prises accessoires et de libération de tortues pendant ses missions ; des outils de réduction des prises accessoires ont été achetés, et leur distribution a commencé ; un financement a été obtenu pour la formation des formateurs, prévue à la mi-2009 ; le Programme a contribué à l'élaboration d'un plan régional d'action pour la réduction des prises accidentelles de tortues en assistant à l'atelier de la FFA sur ce sujet à Nadi ; le Programme entretient une collaboration suivie avec le Programme pêche hauturière dans le cadre de son projet d'évaluation des risques écologiques.
<p>Élaborer et diffuser des documents d'information et des supports didactiques afin de promouvoir la sécurité en mer, de lancer de nouveaux projets de pêche, de faire connaître le résultat des essais et des expériences menés dans ce domaine, ainsi que les questions environnementales (prises accidentelles, pollution, etc.) se posant au secteur de la pêche, aux autres parties prenantes et aux communautés côtières dans leur ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des supports de sensibilisation à la sécurité en mer dans les langues vernaculaires d'au moins 2 pays. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide apportée à Nauru et à la Nouvelle-Calédonie (des listes de contrôle et des affiches plastifiées ont été révisées et imprimées afin de les distribuer à un large public dans le cadre de la campagne locale de promotion de la sécurité en mer).

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Produire une affiche sur la pollution (débris marins). • Produire deux bulletins d'information sur la sécurité en mer. • Abandonner le bulletin Ressources marines et formation au profit d'un bulletin plus régulier/dynamique sur les activités de formation et de développement de la Section développement et formation (pêche côtière). • Publier un rapport d'étude sur le rôle des femmes dans la filière thonière. • Établir des rapports au sujet des missions réalisées dans les pays par le Chargé du développement de la pêche. • Répondre à au moins 50 demandes d'information technique et de supports didactiques. • Créer d'autres supports de sensibilisation/formation au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une affiche et un dépliant ont été produits et distribués. • Le numéro 4 a été publié et les articles du numéro 5 ont été compilés. • La Lettre d'information sur les pêches de la CPS reste utilisée pour promouvoir les activités de la Section développement et formation (pêche côtière) en attendant la création du portail de la Section. • Le rapport provisoire a été amendé par un nouvel expert-conseil et distribué (DEVFISH). • Les rapports ont été établis. • Plus de 60 demandes ont été satisfaites (chiffre pour le début décembre) et des vidéos de formation sur les pêches ont été distribuées aux ministères de l'enseignement. • Un nouveau jeu de supports de formation destinés aux observateurs a été élaboré (au format CBTA (formation et évaluation fondées sur les compétences)) – collaboration avec le Programme pêche hauturière ; plusieurs articles techniques ont été rédigés et inclus dans la Lettre d'information sur les pêches de la CPS (ensilage de poisson et configuration des DCP de subsurface) ; Un financement a été obtenu (FFA-AusAID) pour la création d'un jeu de cartes d'identification des engins employés pour la pêche à la palangre ; le premier projet de manuel sur les méthodes de pêche artisanale à l'appât a été produit ; un jeu informatique sur la sécurité en mer a été créé pour contribuer au projet « Un ordinateur portable par enfant » ; plusieurs documents DEVFISH ont été imprimés et diffusés (rapports, résumés et brochures) ; contribution à l'élaboration des directives de la FAO sur la sécurité en mer.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2008</i>	<i>Évaluation</i>
Résultat escompté 3.3 - Amélioration de la valeur unitaire de la production halieutique océanique.		
Activités génériques		
Promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de la manipulation, du traitement et de la conservation des prises, et fournir l'assistance requise en la matière, afin de garantir la qualité supérieure des produits débarqués des pêcheries côtières nationales et la valeur maximale du produit et des revenus aux pêcheurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un minimum de 2 ateliers sur la manipulation et la classification du thon de qualité sashimi. • Organiser une formation à bord, dans au moins 3 pays, sur la manipulation et la protection des produits de la pêche conformément aux normes d'exportation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les Îles Cook ont manifesté leur intérêt au sujet d'une formation sur la classification du thon, mais n'ont soumis aucune demande officielle à ce jour. • Wallis et Futuna (mars), Îles Cook (septembre), Îles Fidji (juillet et novembre).
Contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits débarqués par des entreprises de pêche côtière, et fournir l'assistance requise en la matière, notamment en favorisant l'implantation dans le pays d'infrastructures sur le littoral, répondant aux normes sanitaires internationales et aux critères d'exportation de produits de la mer de qualité supérieure.	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une assistance spécialisée aux sociétés ou aux institutions publiques dans le domaine de la gestion de la qualité des produits de la mer, de la valorisation des produits ou des législations (au moins deux missions d'experts-conseil/projets - en fonction du financement disponible). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une assistance a été apportée aux agents des autorités compétentes en matière de formation (Îles Fidji, Samoa, Niue et Papouasie-Nouvelle-Guinée). • Le projet d'ensilage de poisson a démarré (Nouvelle-Calédonie, Lifou).
Utiliser des indicateurs de résultat qui restent à définir, évaluer la valeur des pêcheries côtières nationales afin de garantir l'augmentation des recettes que les États et Territoires insulaires océaniques tirent de ces activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois les indicateurs de résultat de la pêche côtière définis, les utiliser pour évaluer l'évolution de la valeur de la filière. • Mettre en œuvre au moins un autre projet ou activité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attente de l'élaboration par la FFA d'indicateurs d'impact économique pour la pêche thonière au large (projet d'élaboration d'indicateurs économiques). • Un projet expérimental de pêche sportive aux Îles Cook sera mis en œuvre en 2009 ; des services de conseil ont été fournis à la communauté de Belep dans le cadre du projet sur la pêche de coquilles Saint-Jacques ; des contacts ont été pris à Okinawa en vue de réaliser des essais de pêche de calmar géant.

Partie IV : Budget pour 2008

44. Le montant total des fonds externes alloués au Programme pêche côtière en 2009 était de 168 000 000 francs CFP, auxquels s'ajoute une enveloppe de 14 730 000 francs CFP alloués sur les fonds statutaires. En outre, le Programme a reçu 190 370 000 francs CFP dans le cadre des fonds alloués aux projets qu'il a mis en œuvre en 2008, et ce par le biais du prolongement des projets existants financés par l'Union européenne, la Communauté européenne, le Secrétariat du Commonwealth, la Fondation MacArthur, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la France, la Nouvelle-Calédonie, Taïwan/République de Chine, la FAO et l'ACIAR.

Liste des agents du Programme pêche côtière en décembre 2008

Directeur du Programme pêche côtière	Lindsay Chapman
Conseiller en développement et formation (pêche côtière)	Michel Blanc
Conseiller en gestion de la pêche côtière	Ueta Fa'asili
Conseiller en aquaculture	Ben Ponia
Conseiller en information halieutique	Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller en formation halieutique	Teriihauroa Luciani
Chargé de recherche principal (poissons de récif vivants)	Being Yeeting
Chargée de recherche (pêche en milieu communautaire)	Mecki Kronen
Chargée de recherche principale en ressources récifales (poissons)	Silvia Pinca
Responsable de l'information sur les ressources récifales	Franck Magron
Spécialiste de l'information halieutique	Aymeric Desurmont
Chargé du développement de la pêche	Steve Beverly
Chargé du développement de la pêche	William Sokimi
Chargé du développement de la pêche	Jonathan Manieva
Chargé de la gestion de la pêche côtière	Etupati Ropeti
Chargé de l'aquaculture d'eau douce	Tim Pickering
Chargé de l'aquaculture	Antoine Teitelbaum
Chargé d'étude (ressources récifales)	Pierre Boblin
Chargé d'étude (ressources récifales)	Kalo Pakoa
Chargé d'étude (ressources récifales)	Emmanuel Tardy
Adjointe administrative	Marie-Thérèse Bui
Adjointe technique	Youngmi Choi
Adjointe technique	Sophie Mézières
Adjointe administrative	Jennifer Corigliano
Adjointe administrative	Marie-Ange Hnaujie
Adjointe administrative (rapports PROCFish/C)	Céline Barre

Récapitulatif du plan de travail pour 2009

Premier volet – Pêche récifale	
Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale	Activités et indicateurs pour 2009
Objectif 1 du Programme pêche côtière - Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre au point des systèmes de gestion de l'écosystème côtier fondés sur des données scientifiques et réalisables du point de vue social, et notamment à définir le volet de la politique nationale de la mer lié à l'exploitation des ressources côtières vivantes.	
Résultat escompté 1.1 - Évaluations des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des incidences sur les ressources, des systèmes de gestion d'impacts et de l'état des ressources proprement dites.	
Activités génériques	
Mettre en place et améliorer progressivement les enquêtes sur les ressources récifales et leur évaluation quantitative à l'échelon local, national et régional en accordant une attention particulière aux données socioéconomiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire les enquêtes sur les poissons et invertébrés et les enquêtes socioéconomiques, en fonction des besoins et des fonds disponibles. • Achever tous les rapports nationaux concernant les activités menées dans le cadre des projets PROCFish/C et CoFish, combinant les données recueillies sur les poissons, les invertébrés et les paramètres socioéconomiques. • Évaluer l'ensemble de données régional afin d'établir des indicateurs de l'état des ressources récifales ainsi qu'un rapport reprenant les principales conclusions. • Si des fonds pour la lutte contre les changements climatiques sont obtenus, mettre au point des protocoles de suivi permettant de détecter les évolutions des coraux, des habitats et des ressources sous l'effet du changement climatique, et mettre ces protocoles à l'essai dans 4 ou 5 pays en créant des programmes de suivi et en les dotant d'une base de données. • Créer, dans le cadre de la base de données sur les ressources récifales, des modules couvrant les données d'exportation des ressources côtières, les données relatives aux études de marché et les données issues d'autres programmes de suivi des ressources, le cas échéant. • Conduire des enquêtes sur les poissons de récif vivants ou les poissons d'aquarium dans au moins un pays de la région. • Établir des rapports au sujet de ce travail, assortis de recommandations, dans les six mois suivant la fin de l'enquête.
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à tenir compte, au moment de procéder aux évaluations de référence des ressources côtières, des informations émanant des parties prenantes ainsi que des données environnementales et écosystémiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des informations et des conseils sur des espèces ou des ressources halieutiques précises afin de faciliter la réalisation d'études de référence susceptibles de déboucher sur des activités de gestion.
Prêter assistance aux États et Territoires ainsi qu'aux différentes sections de la Division ressources marines de la CPS en vue de diffuser des informations sur la pêche, d'élaborer plusieurs publications dans ce domaine, de rédiger des documents d'information sur le milieu marin et de mettre en place un système d'archivage des données et des publications sur la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer deux manuels ou bulletins d'information dans n'importe quel domaine lié à la gestion des pêches littorales, et aider au moins deux pays à fournir des documents d'information sur l'approche écosystémique et communautaire de la gestion de la pêche. • Élaborer des supports d'information pour le compte des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, y compris des supports didactiques pour les établissements scolaires et le grand public. • Produire au moins quatre affiches sur les poissons pour les États et Territoires insulaires océaniques. • En collaboration avec d'autres sections du Programme pêche côtière, produire une brochure sur la ciguatera en langue fidjienne/hindi et élaborer une brochure et un rapport sur l'approche écosystémique des pêches. • Élaborer un manuel de formation concernant la collecte et l'analyse des données sur les invertébrés et, dans la limite du temps et des fonds disponibles, retoucher et mettre à jour le manuel de comptage visuel en plongée des poissons. • Rédiger au moins 3 articles scientifiques dotés d'une bibliographie complète, et présenter des exposés sur les recherches concernant les pêches littorales et les résultats des projets PROCFish/C et CoFish à au moins une conférence internationale.

Premier volet – Pêche récifale	
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un cédérom ou un DVD, avec une fonction de recherche intégrée, qui contienne toutes les publications de la Division ressources marines et les documents non confidentiels de la FFA, produire un bulletin hebdomadaire d'information sur les pêches, assurer la mise à jour et à niveau permanente du site Web du Programme pêche côtière et établir un calendrier des réunions régionales sur la pêche et un annuaire des services des pêches. • Commencer à mettre au point un système d'échange des connaissances sur les pêches (dans la limite des fonds disponibles). • Contribuer à l'aménagement de petites bibliothèques ou centres de documentation sur les pêches en collaboration avec le SIRMIP et assurer le suivi, aux côtés du SIRMIP, de l'aide octroyée aux États et Territoires insulaires océaniques dans le cadre du projet ODIN/SIRMIP. • Gérer des réseaux de spécialistes et la publication de 6 bulletins d'information en anglais et 6 en français, plus 4 numéros de la Lettre d'information sur les pêches dans ces deux langues dans les délais prévus. • Publier un numéro de Code Longueur en anglais.
<p>Résultat escompté 1.2 - Assistance fournie aux membres pour concevoir ou adapter des procédures de concertation intersectorielle en vue de dégager une vision nationale ou insulaire réaliste, d'un point de vue scientifique et social, de l'état souhaité des ressources et de la répartition de l'exploitation des zones marines côtières.</p>	
Activités génériques	
Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques en leur proposant des lignes directrices à caractère politique, socio-économique, scientifique et analytique afin de résoudre les problèmes liés aux pêches récifales.	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des conseils et une assistance à au moins un pays au sujet de problèmes particuliers qui se posent à ses pêcheries récifales.
Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, par le biais d'un renforcement des structures institutionnelles et de la participation des parties prenantes, à cerner les politiques et les missions nationales réalistes en vue de l'élaboration d'une politique de la mer.	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au groupe de travail du CORP sur le milieu marin afin d'assurer la cohérence de l'approche adoptée par les organisations régionales dès lors qu'il s'agit d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer une politique de la mer, et contribuer à ses travaux. • Organiser une conférence des directeurs des pêches pour que les pays membres puissent contribuer à l'élaboration du nouveau plan stratégique du Programme pêche côtière et que ce plan soit conforme aux besoins prioritaires des membres.
<p>Résultat escompté 1.3 - Assistance pratique dispensée aux membres, le cas échéant, pour concevoir et mettre en œuvre des cadres d'application évolutifs de l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture.</p>	
Activités génériques	
Développer, par le biais d'activités de formation et d'autres actions, les capacités des Océaniques dans des domaines variés tels que la science halieutique, le développement et la gestion de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser ou animer au moins 2 ateliers ou formations à l'échelon régional ou sous-régional sur la gestion des pêches et l'approche écosystémique de la gestion des pêches, ou encore y participer. • Organiser au moins 2 ateliers à l'échelon national dans des domaines liés à la gestion des ressources halieutiques côtières. • Organiser et financer au moins 5 formations en détachement à la CPS ou dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques. • Coordonner des consultations et y participer afin de mettre sur pied un cours régional de courte durée sur certains aspects de la gestion des pêches. • Former des fonctionnaires d'au moins 3 États et Territoires insulaires océaniques aux différentes méthodes de comptage et d'enquête sur les ressources halieutiques côtières ou sur le suivi des coraux, des habitats et des ressources afin d'établir des seuils de référence pour mesurer les effets des changements climatiques.
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des politiques, des stratégies ou des plans d'action dans le domaine halieutique, y compris une législation sur la pêche côtière, tout en incitant	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au moins 2 États ou Territoires de la région à légiférer en matière de pêche côtière et/ou à amender leur législation existante.

l'ensemble des parties prenantes à s'exprimer et à participer activement.	
Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des plans de gestion de la pêche récifale ou d'espèces récifales particulières, et/ou des plans de gestion communautaire de la pêche.	<ul style="list-style-type: none"> • Prêter assistance à au moins 2 États et Territoires insulaires océaniques en vue d'établir des programmes de gestion communautaire et écosystémique de la pêche à l'échelon national.
	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la révision semestrielle d'au moins 2 programmes nationaux de gestion communautaire de la pêche.
	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au moins 2 États ou Territoires à élaborer des plans de gestion et des réglementations portant sur une filière particulière de pêche, comme la filière des poissons d'aquarium, la filière des poissons de récif vivants, la filière de la banane de mer ou celle du vivaneau.
Deuxième volet - Aquaculture	
<i>Objectifs et résultats escomptés de la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
Objectif 2 du Programme pêche côtière - Établir un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics et les entreprises privées de la région océanique à mettre en place, pour l'aquaculture, une politique de planification, de recherche et de développement qui soit durable sur les plans économique, social et écologique.	
<i>Résultat escompté 2.1 - Mise en place d'un réseau régional de correspondants en vue d'échanger des idées, des synthèses et des expériences sur les questions d'aquaculture, à l'échelon régional et international.</i>	
Activités génériques	
Multiplier et améliorer au besoin les mécanismes d'échange d'information tels que le portail aquaculture du site Web de la CPS, les bulletins d'information destinés aux spécialistes et les bases de données sur les experts, les statistiques et les stagiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services de mise en réseau entre les correspondants officiels chargés de l'aquaculture. • Veiller à ce que le portail aquaculture du site Web de la CPS reste un des grands mécanismes d'échange d'informations et mettre à jour ses fonctions. Diffuser des informations du portail aquaculture sur un cédérom. • Recueillir et distribuer des informations régionales d'intérêt public sur les marchés, les annonces d'ordre général, les nouvelles publications, les experts et les statistiques nationales.
Renforcer les liens avec les régions concernées, en particulier l'Asie et l'Australasie, et encourager la collaboration régionale dès lors qu'elle peut être mutuellement avantageuse.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'assumer les responsabilités de membre du Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (NACA) et s'attacher à nouer des liens avec d'autres institutions compétentes basées en Australasie. • Confirmer la CPS comme partenaire des projets actuels et en prévision que finance l'ACIAR. En particulier, coordonner les mini-projets financés par l'ACIAR, en rattachant au moins 6 projets de recherche entrepris en 2009 à au moins 4 idées de projets en cours d'élaboration.
Confirmer la CPS dans son rôle de coordonnateur des questions d'aquaculture auprès des organisations membres du CORP et des autres institutions, et plaider au nom et en faveur de la région dans les instances internationales chargées de la gestion et de l'élaboration de politiques aquacoles, en particulier au sein de la FAO.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider la région océanique à présenter ses données afin de les intégrer aux statistiques et aux prévisions internationales (bases de données de la FAO et rapports sur l'état de l'aquaculture dans le monde). • Participer aux manifestations de la World Aquaculture Society (WAS), y compris sa Conférence mondiale de 2008, dans la perspective de retombées positives pour tous les intervenants. • Aider les États et Territoires insulaires océaniques à accéder aux organismes régionaux spécialisés, y compris l'USP, le WorldFish Center, le groupe santé animale de la CPS, le PROE, la SOPAC et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO.

Deuxième volet - Aquaculture	
Objectifs et résultats escomptés de la période triennale	Activités et indicateurs pour 2009
Résultat escompté 2.2 - Entreprises aquacoles mises en place par le secteur public et/ou privé et caractérisées par leur viabilité écologique et économique.	
Activités génériques	
<p>Axer le développement sur les grands produits aquacoles qualifiés de « prioritaires » à l'issue de consultations régionales, et continuer à soutenir le programme visant à déterminer les besoins prioritaires à court et à long terme et à y répondre comme il se doit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité, dans l'affectation des ressources allouées aux programmes, au développement de filières autour de 12 produits aquacoles clés cités dans le Plan d'action 2007 en faveur de l'aquaculture, élaboré par la CPS. • Se rendre dans au moins 6 États et Territoires membres de la CPS afin de fournir des conseils sur l'élaboration de programmes nationaux et les relations régionales. • Contribuer à l'élaboration complète d'une politique régionale de développement, centrée sur au moins deux produits aquacoles prioritaires. • Mettre l'accent, en particulier, sur le développement de produits aquacoles pouvant contribuer à garantir la sécurité alimentaire.
<p>Contribuer au renforcement de l'assistance fournie aux entreprises aquacoles de la région dans le domaine de la planification financière, économique et environnementale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins d'assistance économique mentionnés dans l'évaluation du Programme pêche côtière effectuée en 2004. • Mettre au point des supports d'analyse et aider les pays à faire l'analyse financière et économique des projets aquacoles commerciaux. • Mettre à disposition un logiciel actualisé de modélisation économique des produits aquacoles. • Appuyer les efforts en cours visant à renforcer les institutions chargées de l'aquaculture dans le Pacifique. • À la demande, aider les pays à piloter les projets pour lesquels ils reçoivent des financements bilatéraux, afin d'en pérenniser les résultats.
<p>Aider les pays à définir le cadre stratégique nécessaire à la gestion durable de l'aquaculture (grâce, par exemple, à des plans sectoriels nationaux) et à mettre en place des dispositifs tactiques pour surmonter les obstacles inhérents au secteur (grâce, par exemple, à des mini-projets de recherche).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte qu'au moins 2 pays océaniques élaborent des plans nationaux dans le secteur aquacole et les soumettent à l'approbation des ministres. • Aider au moins 2 pays océaniques à mettre en place des organismes fédérateurs ou des associations qui contribueront à la gestion du secteur aquacole. • Appuyer l'évaluation des incidences des changements climatiques.
<p>Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, le cas échéant, en menant un éventail d'activités à l'échelon national et régional, en fonction des besoins, notamment dans les domaines de la formation, du conseil et du détachement de personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'au moins 8 grands projets visant à éliminer les entraves inhérentes au secteur aquacole sont coordonnés par la CPS. • Organiser des missions d'assistance d'au moins 3 mois aux Tonga, aux Îles Salomon, aux Îles Fidji, aux Îles Cook, en Polynésie française, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, à Vanuatu, à Kiribati, à Wallis et Futuna et en Micronésie. • Organiser au moins 3 grandes missions de conseil afin de dispenser des conseils spécialisés dans le cadre de projets importants pour la région. • Créer au moins 6 nouvelles publications dans le cadre de la série de documents techniques de la CPS sur l'aquaculture. • Organiser ou participer à au moins 6 ateliers de formation ou conférences à l'échelon régional et/ou national. Inclure un atelier sur les certificats CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) à obtenir pour le commerce des espèces marines d'ornement. • Organiser au moins 6 formations en détachement dans la région. • Organiser au moins 2 missions d'études internationales répondant aux intérêts de la région océanique.

Deuxième volet - Aquaculture	
<i>Objectifs et résultats escomptés de la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à la CPS les capacités qui lui font défaut aujourd'hui de fournir une assistance technique et un soutien sur site dans le cadre du développement de projets de mariculture par le biais de ressources supplémentaires ou de mécanismes de cofinancement. • Faire en sorte que la CPS appuie ou supervise le programme d'études postuniversitaires (principalement de niveau M.Sc.) d'au moins 6 étudiants océaniens inscrits dans des établissements océaniens d'enseignement supérieur.
Résultat escompté 2.3 – Mise en place d'un service régional d'assistance pour évaluer, gérer et atténuer les impacts potentiels de l'aquaculture, y compris l'introduction d'espèces exotiques et le contrôle zoosanitaire.	
Activités génériques	
Élaborer des protocoles type de contrôle zoosanitaire et des évaluations des risques à l'importation et renforcer les liens entre les institutions chargées de la pêche, des contrôles zoosanitaires et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point des projets sur la biosécurité des espèces aquatiques. • Aider directement au moins 2 pays à élaborer des modèles d'évaluation des risques à l'importation, de protocoles de contrôle zoosanitaire ou d'étude d'impact environnemental. • Aider à l'élaboration de documents relatifs à l'introduction et au transfert d'espèces, aux agents pathogènes des animaux aquatiques et aux aires de répartition géographique. • Renforcer le dispositif de présentation des informations de la région océanique par le biais du Système d'information de la FAO sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine, et du système PAHIS proposé par la CPS et l'OIE.
Œuvrer à la réalisation du projet proposé en 2005 sur la biosécurité régionale, financé à hauteur de 600 000 dollars É.-U., et mettre en place une cellule opérationnelle qui rassemblera, dans un premier temps, plusieurs pays représentant des segments précis de la région pour lesquels des modèles pourront être développés.	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des sources de financement et mettre en place un programme à long terme sur la biosécurité. • Cibler 2 pays dans un premier temps, en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité, afin de mettre en œuvre des programmes sur la biosécurité des espèces aquatiques.
Continuer de promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans le secteur aquacole et renforcer les capacités des services vétérinaires et sanitaires, des plans de riposte et de lutte contre les maladies et des bases de données.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider la région océanique à adopter des modèles de meilleures pratiques de gestion. • Mener à bien des programmes - en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité - dans les domaines de 1) l'élaboration de politiques, de stratégies et de directives techniques en matière de biosécurité, 2) l'analyse des risques et le contrôle zoosanitaire, 3) le diagnostic des maladies, la surveillance et la présentation de l'information, 4) l'information, la communication et la création de réseaux, 5) la répression des infractions et 6) l'état de préparation et les moyens d'intervention sanitaire d'urgence.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière	
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
Objectif 3 - Aider les États et Territoires océaniques à développer et à gérer, à l'échelon national, la pêche côtière commerciale dans un contexte écosystémique durable.	
Résultat escompté 3.1 - Le résultat d'une entreprise océanique de pêche commerciale, viable sur le plan économique, correspond à la capacité de production durable de la ressource naturelle attribuée.	
Activités génériques	
Encourager la création ou le renforcement d'une association nationale de la pêche thonière dans les États et Territoires insulaires océaniques et promouvoir la collaboration de cette entité avec les services des pêches, d'autres administrations et les différentes parties prenantes du secteur, afin d'élaborer des plans de gestion et de développement durables en faveur de la pêche côtière nationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer 5 associations de pêche thonière, notamment en élaborant des plans de développement de ces associations et en trouvant une stratégie pour pérenniser les postes de dirigeants financés par DEVFISH, une fois le projet terminé. • Aider à l'élaboration, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum, de stratégies de développement de la pêche thonière dans au moins 1 pays ACP, en garantissant la participation des parties prenantes.
Évaluer les besoins de formation, contribuer à l'élaboration de stratégies de perfectionnement des ressources humaines et coordonner les différentes offres de formation dans les zones de pêche prioritaires qui ne sont pas couvertes, à l'heure actuelle, par des établissements de formation locaux ou régionaux, en mettant l'accent sur la formation professionnelle en vue de créer des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration d'au moins 2 plans/stratégies de formation dans le domaine des pêches. • Coordonner au moins 4 cours régionaux (notamment un cours sur les méthodes de pêche et la sécurité en mer destiné aux agents des services des pêches, et une formation des formateurs sur la réduction des prises accessoires). • Animer au moins 5 cours et ateliers à l'échelle nationale. • Organiser la formation en détachement d'au moins 2 personnes.
Renforcer les réseaux de parties prenantes à l'échelon national et régional, afin de diffuser des informations, et tenir à jour une base de données sur les formateurs, la formation suivie par les agents des services des pêches et les personnes dûment formées dans le secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour une base de données des établissements de formation (catalogue des formations halieutiques). • Tenir à jour la base de données sur les stagiaires. • Entretenir, mettre à jour et reformater en permanence le portail et le site Web de la Section développement et formation (pêche côtière) et du projet DEVFISH. • Collaborer avec le Programme pêche hauturière afin de mettre en ligne les cours régionaux de formation destinés aux observateurs. • Renforcer les réseaux au sein du secteur maritime et les réseaux d'enseignants des sciences de la mer dans le Pacifique. • Élaborer et appliquer la stratégie de communication de DEVFISH. • Renforcer de façon continue les associations de pêche thonière et le réseau de l'Association régionale de la pêche thonière.
Définir des indicateurs de résultat qui tiennent compte des effets économiques, sociaux et environnementaux des opérations de pêche côtière.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des indicateurs pour la pêche thonière dans le cadre de DEVFISH, projet commun de la CPS et du FFA sur le développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique.
Résultat escompté 3.2 - Documentation et conseils individualisés, formation et encadrement dans le domaine des pêches et des techniques de pêche appropriées.	
Activités génériques	
Mener, à titre expérimental, des activités de pêche côtière à petite et moyenne échelle afin d'entreprendre de nouvelles activités de pêche respectueuses de l'environnement et économiquement viables.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique (NMFS)/Hawaii à la mise en œuvre, aux Îles Cook, d'un projet de remplacement des hameçons pour la filière de la pêche d'espadon où les prises accidentelles de tortue posent problème. • Poursuivre les expériences avec différents modèles de DCP de subsurface et d'eau peu profonde. • Rechercher des financements pour entreprendre une étude de faisabilité sur la pêche de calmar géant dans un État ou Territoire insulaire océanique. • Coordonner des essais avec moteurs hors bord à essence 4 temps au Samoa, dans le cadre de la stratégie de réduction des coûts de carburant pour la pêche à bord de catamarans Alia (DEVFISH).

Troisième volet – Pêche pélagique côtière	
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
<p>Fournir une assistance technique et une formation pratique afin de promouvoir, à l'échelon national, des activités de pêche côtière économiquement viables, en tenant compte de la sécurité en mer et des règles de navigation, et ce dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche, notamment en ce qui concerne les questions de prises accessoires et autres problèmes environnementaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de DCP et aider au moins 5 pays à mener à bien leur programme de mouillage de DCP, y compris concernant la formation à la sécurité en mer et aux techniques de pêche autour de ces dispositifs. • Mener à bien au moins 1 projet d'assistance technique sur site et/ou dispenser une formation à la pêche thonière à la palangre, à la navigation en toute sécurité ou aux méthodes de pêche littorale. • Coordonner l'étude de faisabilité sur la pêche sportive dans 1 État ou Territoire insulaire océanien. • Promouvoir les questions liées à la réduction des prises accessoires et à la protection de l'environnement auprès des exploitants de pêche littorale, notamment en distribuant des outils qui permettent de réduire ces prises et l'étude sur la prédation par les cétacés aux Îles Fidji (DEVFISH).
<p>Élaborer et diffuser des documents d'information et des supports didactiques afin de promouvoir la sécurité en mer, de lancer de nouveaux projets de pêche, de faire connaître le résultat des essais et des expériences menés dans ce domaine, ainsi que les questions environnementales (prises accidentelles, pollution, etc.) se posant au secteur de la pêche, aux autres parties prenantes et aux communautés côtières dans leur ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des supports de sensibilisation à la sécurité en mer dans les langues vernaculaires d'au moins 2 pays. • Produire au moins 1 bulletin d'information sur la sécurité en mer. • Poursuivre la collaboration entreprise avec la FAO au sujet de l'élaboration de Directives sur la sécurité en mer dans le secteur des pêches. • Produire un jeu de cartes d'identification des engins de pêche à la palangre. • Achever et publier le manuel sur les techniques de pêche artisanale à l'appât. • Rassembler des informations techniques afin de préparer le futur manuel sur les DCP d'eau peu profonde. • Établir les rapports concernant les projets et les missions en temps opportun. • Tenir les parties prenantes régulièrement informées des projets et activités de la Section développement et formation (pêche côtière) et du projet DEVFISH (par exemple, par l'intermédiaire de la Lettre d'information sur les pêches, de bulletins d'information envoyés par courrier électronique, ou de mises à jour sur le site Web). • Imprimer et diffuser les rapports techniques concernant DEVFISH. • Faire traduire en français au moins deux rapports techniques récapitulatifs concernant DEVFISH et les distribuer. • Répondre à au moins 50 demandes d'information technique et de supports didactiques. • Élaborer d'autres supports de sensibilisation/formation au besoin.
Résultat escompté 3.3 - Amélioration de la valeur unitaire de la production halieutique océanienne.	
Activités génériques	
<p>Promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de la manipulation, du traitement et de la conservation des prises, et fournir l'assistance requise en la matière, afin de garantir la qualité supérieure des produits débarqués des pêcheries côtières nationales et la valeur maximale du produit et des revenus aux pêcheurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser au moins 1 atelier sur la manipulation et la classification du thon de qualité sashimi. • Organiser une formation à bord, dans au moins 2 pays, sur la manipulation et la protection des produits de la pêche conformément aux normes d'exportation.

Troisième volet – Pêche pélagique côtière	
<i>Objectifs et résultats escomptés pour la période triennale</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2009</i>
Contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits débarqués par des entreprises de pêche côtière, et fournir l'assistance requise en la matière, notamment en favorisant l'implantation dans le pays d'infrastructures sur le littoral, répondant aux normes sanitaires internationales et aux critères d'exportation de produits de la mer de qualité supérieure.	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une assistance spécialisée aux sociétés ou aux institutions publiques dans le domaine de la gestion de la qualité des produits de la mer, de la valorisation des produits ou des législations (au moins deux missions d'experts-conseil/projets - en fonction du financement disponible). • Promouvoir l'ensilage de poisson qui permet de valoriser les captures des pêcheries littorales et côtières.
Utiliser des indicateurs de résultat qui restent à définir, évaluer la valeur des pêcheries côtières nationales afin de garantir l'augmentation des recettes que les États et Territoires insulaires océaniques tirent de ces activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois les indicateurs de résultat de la pêche côtière définis, les utiliser pour évaluer l'évolution de la valeur de la filière (en collaboration avec la FFA). • Mettre en œuvre au moins un autre projet ou activité.

Partie VI : Prévisions financières pour 2009

45. Le montant total des fonds externes alloués au Programme pêche côtière en 2009 est fixé à 168 000 000 francs CFP, auxquels s'ajoute une enveloppe de 14 810 000 francs CFP alloués sur les fonds statutaires. Il faut toutefois rappeler qu'une diminution des fonds alloués au Programme, pouvant aller jusqu'à 22 %, est prévue du fait des fluctuations des taux de change entre les dollars australien et néo-zélandais et le franc CFP. En outre, le Programme bénéficiera d'une somme évaluée à 242 000 000 francs CFP dans le cadre des fonds alloués aux projets qu'il a mis en œuvre en 2008, et ce par le biais du prolongement des projets existants financés par l'Union européenne, la Communauté européenne, le Secrétariat du Commonwealth, la Fondation MacArthur, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la France, la Nouvelle-Calédonie, Taïwan/République de Chine, la FAO et l'ACIAR.
